CGV-110611

UNIVERSITÉ DE MONCTON

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 11 juin 2011

à 9 heures

Salle 309 Pavillon Irène-Léger
Campus de Shippagan

Pro	jet d'ordre du jour <u>modifié</u>	Action	Document (X)	Responsable
 1. 2. 3. 	Ouverture Minute de recueillement Accueil des nouveaux membres			A. Richard A. Richard A. Richard
4.5.	Constatation de la régularité de la convocation Vérification du droit de présence	Information Information		L. Castonguay L. Castonguay
6. 7.	Adoption de l'ordre du jour Correspondance	Décision Information	×	A. Richard A. Richard
8. 9.	Adoption du procès-verbal CGV-110416 Affaires découlant du procès-verbal	Décision Information	X	A. Richard A. Richard
10.	Rapport du recteur et vice-chancelier	Réception		Y. Fontaine

CGV-110611

Pr	ojet d	'ordre du jour <u>modifié</u>	Action	Document (X)	Responsable
11.	Récept CEX-17	ion des procès-verbaux CEX-110502, CEX-110511 et 10609	Réception	×	A. Richard
12.	Affaires	s découlant du procès-verbaux			
	12.1.2	CEX-110502 (5.1) Centre de conservation des sols et de l'eau pour l'Est du Canada (5.2) Inscriptions à la session d'hiver (Faculté de foresterie) (5.3) Rencontre avec les ministres francophones du	Information Information Information		Y. Fontaine Y. Fontaine Y. Fontaine
		Cabinet (6) Rapport des ressources humaines	Information		N. El-Jabi
		(8) Nomination : Directrice de l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales	Décision		Y. Fontaine
	12.2 12.2.1	CEX-110511 Nomination de cadre	Information		Y. Fontaine
		CEX-110609 Dossiers du Conseil des gouverneurs Nomination : Vice-doyen de la Faculté d'administration	Information Décision		Y. Fontaine Y. Fontaine
13.	Rappor	t de la réunion du Sénat académique SAC-110506	Information	х	N. Boucher
14.	Récept	ion du procès-verbal CCJ-110315	Réception	X	A. Richard
15.	Affaires	s découlant du procès-verbal (CCJ)			
	15.1	(6.1) Nouveau programme de Baccalauréat en administration des affaires (finance - régime coopératif)	Décision		N. Boucher
	15.2	(7) Création du Baccalauréat ès sciences sociales (majeure en criminologie)	Décision	X	N. Boucher
16.	Rappor	t du Comité de gouvernance			
	16.1 16.2	Nominations au Conseil des gouverneurs Nominations à des comités du Conseil des gouverneurs	Décision Décision	X X	A. Daneault A. Daneault
17.	Rappor	t du Comité de finance			
	17.1 17.2	Négociations collectives Budget du Centre de conservation des sols et de l'eau pour l'Est du Canada	Information Décision	х	Y. Fontaine Y. Fontaine
18.	Rappor	t du Comité de vérification			
	18.1	Politique des achats, des biens et des services	Décision	Х	Y. Gagnon
19.	Rappor	t du Comité de placement	Information		Y. Fontaine
19.0		ention de location - Conseil de la santé du au-Brunswick	Décison	x	N. El-Jabi
20.	Présen	tation sur les programmes du Campus de Shippagan	Information		J. Roy Vienneau
21.	Affaires	nouvelles	Information		A. Richard
22.		ines réunions : le samedi 17 septembre 2011 à dston (réunion annuelle et réunion ordinaire)	Information		A. Richard
23.	Clôture				A. Richard
				L	

DOCUMENT B CGV-110611



La Fédération des étudiants et étudiantes du Centre universitaire de Moncton

Centre étudiant Université de Moncton - Campus Moncton Moncton NB E1A 3E9

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

2 0 MAI 2011

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le 19 mai 2011

Monsieur André Richard Président du Conseil des gouverneurs Pavillon Léopold-Taillon 18, avenue Antonine-Maillet Moncton, (N.-B.) E1A 3E9

Monsieur le Président,

Au nom de la Fédération des étudiants et étudiantes du Centre universitaire de Moncton (la FÉÉCUM), je désire vous faire part de notre intention d'apporter à l'ensemble du Conseil des gouverneurs une situation que nous jugeons problématique au niveau du processus de sélection des cadres supérieurs de l'Université de Moncton.

À la suite de la nomination de Mme Marie-Linda Lord au poste de Vice-rectrice aux affaires étudiantes et à l'international lors du Conseil des gouverneurs du 16 avril dernier, la FÉÉCUM pu mal s'expliquer comment la recommandation du Comité consultatif de sélection n'a pas été retenue, et ce, au profit d'une candidature recommandée par le Comité d'équité en matière d'emploi qui n'a pourtant pas eu accès à la même information.

Le communiqué de presse en date du 19 avril 2011 cherchait à soulever ce problème, en partie parce que la décision allait à l'encontre de la recommandation officielle des étudiantes et des étudiants. Selon nous, la recommandation émise au Rectorat par les étudiants était de grande importance, puisque, comme le nom du bureau l'indique, il s'agit là d'un Vice-rectorat qui devra entretenir un lien privilégié avec les étudiants pour assurer l'excellente collaboration qui se doit entre l'administration et la population étudiante.

Depuis, d'autres groupes et individus se sont prononcés publiquement, à tort ou à raison, sur le processus qui a mené à la nomination de Mme Lord. Puisque nous avons été les

premiers à réagir, nous avons fait une recherche détaillée des politiques et des rapports concernés. Nous nous sommes rapidement rendu compte que nous n'avons pas les mêmes interprétations que l'administration de l'Université de Moncton quant à la mise en œuvre des politiques, notamment la politique sur la sélection des cadres et la politique sur l'équité en matière d'emploi.

Vue cette divergence dans l'interprétation des politiques régissant le processus d'embauche des cadres, et l'importance de ces postes pour notre institution, nous demandons formellement au Conseil des gouverneurs de réviser ces politiques et d'également clarifier le rôle du Comité d'équité en matière d'emploi. Dans cette optique, j'espère pouvoir exprimer les inquiétudes et les demandes de la FÉÉCUM lors de la prochaine réunion du Conseil des gouverneurs qui doit se tenir en juin.

Finalement, je tiens à souligner que cette demande ne signifie aucunement que nous nous opposons à la personne de Mme Lord, ni ne cherchons à remettre en question ses compétences par rapport à ce poste de Vice-rectrice. Il ne s'agit que d'une demande de clarification des politiques en place et du processus de leur mise en application. Il est important pour nous que l'ensemble de la communauté universitaire ait confiance en ce processus afin d'assurer le succès de l'équipe de direction, qui doit à notre avis jouir de la confiance et du respect de l'ensemble de la communauté universitaire, et ainsi permettre l'avancement de cette grande institution acadienne qu'est la nôtre.

Dans l'espoir que vous comprendrez l'importance de la question que nous soulevons ainsi que l'urgence d'agir dans les meilleurs intérêts de notre institution, veuillez, Monsieur Richard, agréer nos plus sincères salutations.

Ghislain LeBlanc

Président de la FÉÉCUM



Le 24 mai 2011

Aux membres du Conseil des gouverneurs

Mesdames, Messieurs,

Pour faire suite à son communiqué du 12 mai dernier, l'ABPPUM demande au Conseil des gouverneurs de se prononcer sur les deux éléments de sa demande d'enquête formulée dans le communiqué en question et qui se lit comme suit :

À la suite des préoccupations exprimées par nos membres en rapport avec les récents événements, l'ABPPUM réitère sa demande pour qu'une étude en profondeur de la Politique de sélection des cadres soit entamée. Sans préjudice aux personnes impliquées, l'ABPPUM demande également qu'une enquête indépendante soit entreprise pour déterminer si oui ou non il y à eu des irrégularités dans le processus de sélection de la vice-rectrice ou du vice-recteur aux affaires étudiantes et internationales.

Nous croyons sincèrement qu'un tel exercice aiderait à calmer les esprits et permettrait de changer le climat de spéculations actuel en un climat de confiance, tel qu'il a toujours été recherché dans notre institution et ses instances administratives.

Dans l'espoir d'une suite favorable à cette requête, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le président,

Michel Cardin

M Cand

c. c.: Membres de l'ABPPUM

Le 31 mai 2011

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil des gouverneurs,

Ce n'est pas de gaieté de cœur que je vous écris cette lettre.

D'une part, je sais fort bien que, dans toute institution, la personne qui ose porter sur la place publique des faits troublants, fussent-ils véridiques, s'expose toujours à être perçue comme un fauteur de trouble, d'autant qu'en l'espèce je ne suis pas neutre ayant été candidat au concours qui donne lieu aux présentes récriminations.

D'autre part, en toute honnêteté, ayant déjà songé au poste de recteur de notre institution, je suis fort conscient qu'en posant ce geste, je m'exclus en fait de ce concours, mais je préfère défendre des valeurs fondamentales de justice et d'équité auxquelles je crois, ainsi que des valeurs de transparence, de collégialité et de démocratie propres à une université digne de ce nom et j'accepte que ce poste, dans les circonstances, ne me soit plus accessible. J'ose foncer, à visage découvert, au nom de la vérité et pour ce qui me paraît être le plus grand bien de notre institution et de sa gouvernance.

Comme vous l'avez peut-être appris à travers les médias, j'ai été candidat au poste de vice-recteur aux affaires étudiantes et internationales (VRAEI) et j'ai d'abord accepté sans broncher votre décision du 16 avril dernier. Cependant, à la lumière des faits qui ont été portés à mon attention par la suite, j'en suis veru à conclure que le processus qui a mené au choix de la personne retenue est contraire à l'équité procédurale et à la justice la plus élémentaire.

Tout d'abord, il ne fait aucun doute que la Loi sur l'Université de Moncton donne au Conseil des gouverneurs le pouvoir de nommer les vice-recteurs « par voie de résolution adoptée par au moins les deux tiers des membres présents » Là n'est pas la question! À titre de juriste et de professeur de droit public, je sais fort bien que le Conseil des gouverneurs jouit d'une grande autonomie — que lui reconnaît d'ailleurs les tribunaux — dans le choix de la personne retenue au poste de VRAEI, à condition néanmoins de respecter à la fois les règles prescrites et l'équité procédurale (que certains appellent l'obligation d'agir équitablement ou la nouvelle justice naturelle).

Dans une démocratie comme la nôtre, pour éviter l'arbitraire et assurer la primauté du droit, le droit public impose un ensemble d'obligations juridiques à l'administration publique. À cet égard, est-il vraiment nécessaire de préciser qu'une université n'est pas une entreprise privée, mais bien une personne morale de droit public? En ce sens, il faut savoir que l'administration publique n'est pas composée uniquement du gouvernement et de ses ministères, mais comprend également des autorités décentralisées qui détiennent des pouvoirs autonomes aux termes de la loi :

Ce qui nous est essentiel, c'est l'autodétermination, sur le plan normatif, d'organismes, d'entités distinctes de l'Administration gouvernementale. Lorsque la loi crée de tels corps publics, elle les investit de pouvoirs propres; ce ne sont

pas de simples relais d'exécution, mais des centres juridiques distincts et autonomes. Seule la loi fixe la limite de leur autonomie comme agents créateurs de droit. Il y a autonomie, au sens du droit administratif, quand la loi confère de réels pouvoirs décisionnels à des entités de droit public distinctes de l'État ou de l'Administration gouvernementale.

Dans cet esprit, il est intéressant de noter que le grand spécialiste francophone en la matière, le professeur Patrice Garant, dans son livre sur le droit administratif, utilise précisément les institutions post-secondaires pour donner un exemple concret d'administrations décentralisées au sens où « ce sont des personnes morales publiques décentralisées par rapport au gouvernement puisqu'elles jouissent d'une autonomie complète quant à leurs programmes d'études, à la gestion de leurs biens et de leur personnel, bref à la poursuite de leurs fins »² (c'est moi qui souligne).

Or, aucun pouvoir discrétionnaire n'étant absolu, cette autonomie administrative n'est pas sans limite et c'est dans cet esprit que les tribunaux ont reconnu que les actes décisionnels et parfois prédécisionnels des organismes publics, que sont les universités à titre de « décideurs publics », sont sujets à révision judiciaire. Ainsi, en démocratie canadienne, les organismes publics — auxquels sont donc assimilées les universités selon la Cour suprême du Canada — sont régis par les principes de droit administratif et, dans le cadre de leur autonomie et de leurs pouvoirs discrétionnaires, doivent respecter les règles établies, ainsi que, à tout le moins, l'obligation d'agir équitablement dans le cadre de leurs actes administratifs.

S'agissant de cette obligation d'agir équitablement qui s'impose aux organismes publics dans le cadre de leurs fonctions administratives⁴, il faut comprendre que ce n'est pas la sagesse ou l'opportunité de la décision qui est en cause, mais le processus suivi pour y arriver⁵.

³ Voir par ex.: McKinney c. Université de Guelph, [1990] 3 R.C.S. 229 à la p. 268 et les autres arrêts mentionnés dans cette lettre.

fonctions administratives des modalités d'application, notamment, de la règle audi alteram partem [le droit d'être entendu) comme l'a soutenu la Cour suprême dans quelques arrêts. »

⁵ Voir par ex.: Rose c. CNLC, [1982] 1 C.F. 543 à la p. 544. D'ailleurs, selon la Cour suprême, « le pouvoir discrétionnaire ne saurait être exercé que pour des motifs valables » (Université de la Colombie-Britannique c. Berg, [1993] 2 R.C.S. 353) et, ce, au moins, pouvons-nous ajouter, en fonction d'une norme de raisonnabilité (Dursmuir c. Nouveau-Brunswick, [2008] 1 R.C.S. 190, 2008 CSC 9).

Patrice Garant, Droit administratif, 6° ed., Cowansville (Qc), Yvon Blais, 2010 à la p. 89,

² Ibid.

Voir par ex.: Baker c. Canada (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration), [1999] 2 R.C.S. 817. À cet égard, Patrice Garant, supra note 1 aux pp. 596-597, rappelle que « [t]rois décennies se sont écoulées depuis l'avènement de l'obligation d'agir équitablement aux organismes exerçant des fonctions administratives [...]. Cette « nouvelle justice naturelle » est une expression imagée pour signifier l'implantation de nouvelles règles appliquées à l'exercice de fonctions simplement administratives : le devoir d'équité procédurale ou duty to act fairly. Ce devoir d'équité procédurale est une adaptation aux fonctions administratives des modalités d'application, notamment, de la règle audi alteram partem [le droit d'être entendu) comme l'a soutenu la Cour suprême dans quelques arrêts. »

À cet égard, il faut savoir que « la notion d'équité prodédurale est éminemment variable et que son contenu est tributaire du contexte particulier de chaque cas »6. Dans cette optique, la jurisprudence nous enseigne que l'équité procédurale ou si vous préférez l'obligation d'agir équitablement comprend :

l'intervention d'un tribunal en raison de la prise en compte d'un but incorrect, de l'utilisation de considérations non pertinentes, de la mauvaise foi d'un décideur, des agissements injustes, arbitraires, déraisonnables ou discriminatoires⁷;

des droits réels de participation des personnes dont les intérêts sont en jeu, ce qui signifie l'occasion de présenter équitablement leurs points de vue à chacune des étapes qui comptent⁸;

l'attente légitime ou l'expectative raisonnable en matière de procédure en s'assurant que, outre les situations qui nécessitent le respect d'une obligation prescrite, « les promesses ou pratiques habituelles des décideurs administratifs » sont suivies, car il serait injuste de s'en éloigner,

la nécessité « que les décisions soient rendus par un décideur impartial, sans crainte raisonnable de partialité » 10;

l'importance de l'écrit dans les circonstances appropriées « pour assurer la transparence et l'équité de la prise de décision »

Sur ce dernier point relatif à l'importance de l'écrit, dans un contexte universitaire ayant trait à l'équité procédurale où il n'existait pas d'obligation prescrite d'un rapport écrit, la Cour d'appel du Québec a récemment eu l'occasion de résumer la doctrine et la

⁶ Baker, supra note 4 au para. 21; Knight c. Indian Head School Division No. 19, [1990] 1 R.C.S. 653 à la p. p. 682. Or, parmi les facteurs à considérer pour déterminer le contenu de l'obligation d'équité procédurale, il y a: 1) « la nature de la décision recherchée et le processus suivi pour y parvenir »; 2) « la nature du régime législatif et les termes de la loi régissant l'organisme en question; 3) « l'importance d'une décision pour les personnes », ce qui est particulièrement reconnue en matière d'emploi; 4) « les attentes légitimes de la personne qui conteste la décision », ce qui signifie, entre autres, que « [s]i le demandeur s'attend légitimement à ce qu'une procédure soit suivi, l'obligation d'équité exigera cette procédure »; 5) « les choix de procédure que l'organisme fait lui-même » (Baker, supra note 4 aux para. 23-27).

⁷ Baker au para. 53. Voir également : Garant, supra note 1 aux pp. 219 et s. (à l'instar de cet auteur à la p. 230 de son livre, je tiens à préciser que « [1]a jurisprudence a tendance à considérer comme étant de mauvaise foi l'autorité publique qui a été incorrecte ou « unfair » dans la procédure menant à sa décision »).

^{« [}L]es droits de participation faisant partie de l'obligation d'équité procédurale visent à garantir que les décisions administratives sont prises au moyen d'une procédure equitable et ouverte, adaptée au type de décision et à son contexte légal institutionnel et social, comprenant la possibilité donnée aux personnes visées par la décision de présenter leurs points de vue complètement ainsi que des éléments de preuve de sorte qu'ils soient considérés par le décideur » (Baker para. 22), l'égrit pouvant parfois être suffisant pour exposer la situation (Ibid. au para. 34).

⁹ Baker, supra note 4 au para. 26; Renvoi relatif au Régime d'assistance publique du Canada (C.-B.), [1991] 2

R.C.S. 525 à la p. 557.

10 Baker, supra note 4 au para. 45. À cet égard, je tiens à préciser qu'il « importe peu qu'une personne soit consciemment ou inconsciemment partiale; ce qui est important c'est le fait de savoir si, en considérant toutes les circonstances objectivement on pourrait avoir une appréhension raisonnable que cette personne agira d'une façon partiale » (Garant, supra note 1 aux pp. 760. Voir également : Ringrose c. College of Physicians and Sugeons of Alberta, [1977] 1 R.C.S. 814).

¹¹ Baker, supra note 4 aux para. 38, 39, 43 et 44.

jurisprudence en rappelant qu'on peut attribuer à des mours écrits les bénéfices suivants, et ce, en accord avec la décision Baker de la Cour suprême du Canada:

- Favoriser une meilleure prise de décision car elle exige une formulation des questions posées et du raisonnement tenu.

- Exiger une analyse plus rigoureuse qui garantit une meilleure décision.

- Permettre aux parties de savoir que les considérations pertinentes ont été soigneusement étudiées.

- Faciliter le travail des parties et des juges lorsque la décision est portée en appel ou soumise au contrôle judiciaire.

Assurer la transparence et l'équité de la décision.

- Réduire le risque de décisions arbitraires.

- Entretenir la confiance des justiciables envers les organismes décisionnels¹².

Cela dit, je tiens à préciser que non seulement les différents principes discutées sont importants dans le cadre de décisions administratives relatives à la sélection et la nomination de personnes ayant l'intérêt à occuper un poste, mais ces principes visent également les recommandations et autres actes prédécisionnels qui comptent¹³. Ainsi, au minima, ces principes ayant trait à l'équité procédurale s'appliquent également à une recommandation préparée par des subalternes ou par des comités intermédiaires pour autant qu'ils « jouent un rôle significatif dans la prise de décision » ¹⁴.

Compte tenu de tout ce qui précède et en dépit du grand respect que portent les tribunaux aux décisions administratives des organismes publics que sont les universités, il faut également savoir que, comme le rappelle Patrice Garant, « la Cour suprême a estimé qu'une violation du devoir d'agir équitablement n'a pas besoin d'être importante pour encourir l'invalidité » sans compter qu'il suffit de démontrer qu'il existe la possibilité d'un préjudice « aux yeux des gens raisonnables. 16 »

Dupont c. Université du Québec à Trois-Rivières, 2008 QCCA 2204 au para. 34. Cela est en ligne droite avec ce qu'a dit la Cour suprême du Canada dans Baker, supra note 4 aux para. 38, 39, 43 et 44. Baker, supra note 4 aux para. 44-45; Saulnier c. Commission de police du Québec, [1976] 1 R.C.S. 572;

¹³ Baker, supra note 4 aux para. 44-45; Saulnier c. Commission de police du Québec, [1976] 1 R.C.S. 572 Baragar c. Canada (P.G.), 2008 CF. 841. Comme l'exprime Garant, supra note 1 à la p. 600, « l'équité procédurale s'applique aux enquêtes qui se terminent par un rapport, des conclusions et des recommandations ».

14 Baker, supra note 4 au para. 45 (dans le contexte d'une orgines minutes).

¹⁴ Baker, supra note 4 au para 45 (dans le contexte d'une crainte raisonnable de partialité, comme le dit la Cour suprême, « [1]'agent subordonné joue un rôle important dans le processus, et si une personne ayant un rôle aussi central n'agit pas de façon impartiale, la décision elle même ne peut être considérée comme ayant été rendue de façon impartiale »).

ayant été rendue de façon impartiale »).

15 Garant, supra note 1 à la p. 592. À cet égard, outre l'arrêt Baker, supra note 4, il cite, entre autres, à l'appui de cet énoncé l'arrêt Cardinal c. Directeur de l'établissement de Kent, [1985] 2 R.C.S. 643 au para. 23, dans lequel était en jeu la négation du droit de participation équitable : « j'estime nécessaire d'affirmer que la négation du droit à une audition équitable doit toujours rendre une décision invalide, que la cour qui exerce le contrôle considère ou non que l'audition aurait vraisemblablement amené une décision différente. »

différente. »

16 Kane c. Conseil d'administration de l'Université de la Colombie britannique, [1980] 1 R.C.S. 1105 à la p. 1116.

Qu'en est-il donc en l'espèce? Tout d'abord, il me faut rappeler que le comité consultatif de sélection pour le poste de VRAEI [ci-après comité de sélection] était composé des personnes suivantes conformément à la politique de sélection des cadres de l'Université : le recteur Yvon Fontaine, la vice-rectrice Jocelyne Roy-Vienneau (poste au pair nommé par le recteur après consultation des cadres supérieures), Denis Boucher (un cadre relevant directement du VRAÉI et nommé par lesdits cadres), la doyenne Lise Dubois (nommée par les doyennes et doyens) et trois autres membres nommés par le comité exécutif, soit la professeure Suzanne Harrison, l'étudiant Ghislain LeBlanc et Anne Chouinard, directrice des ressouces humaines au Campus d'Edmunston (membre du personnel non enseignant). Ces quatre femmes et ces trois hommes étaient accompagnés de la secrétaire-générale Lynne Castonguay, qui agissait à titre de secrétaire, avec voix consultative seulement, sans oublier la présence à certaines étapes du chasseur de tête embauché par l'Université.

Or, après avoir lu les dossiers de candidature, reçu la stratégie proposée pour le poste par les candidats retenus, les avoir passés en entrevue, être entrés en contact avec leurs répondants, avoir assisté à leur présentation dans le cadre de quatre consultations publiques et avoir été informés en plusieurs occasions de la politique d'équité en matière d'emploi, les membres votants du comité de sélection ont clairement retenu, lors de leur dernière réunion le 10 mars 2011, le candidat externe Yvon Dandurand comme premier choix (5 votes pour lui, 1 vote chacun pour Marie-Linda Lord et moi).

Par la suite, au terme de huit mois d'un long processus de sélection rigoureux et sérieux, un deuxième vote a eu lieu lors de cette même réunion et les membres m'ont choisi comme deuxième choix à six voix contre une pour l'autre candidate.

Ainsi, peu importe l'interprétation que l'on tente maintenant de donner à ce vote, plusieurs membres de ce comité me confirment que j'ai terminé au second rang. La troisième candidate n'a reçu qu'un vote au premier comme au second tour, celui du recteur.

Cette réunion terminée, le comité de sélection ne s'est plus jamais réuni et c'est à l'étape du comité d'équité en matière d'emploi que la suite du concours s'est jouée. En cette occasion, le comité était formé des personnes suivantes qui représentent différents syndicats, en plus de compter sur un représentant de l'administration : Dianne E. Landry, Renée Savoie-Power, Rose-Hélène Lanteigne, Daniel Babineau et Alain Roberge.

À ce comité, sans jamais nous avoir entendus en accord avec l'obligation de l'équité procédurale, et ce, contrairement au comité de sélection qui avait analysé nos dossiers pendant de longs mois et pour lequel nous pouvions légitimement nous attendre à ce qu'il soit responsable des recommandations au Conseil des Gouverneurs, les membres ont convenu dans leur rapport écrit de « recommand[er] l'application de la politique en accordant le poste à la candidate ».

Dans ce rapport, en dépit du fait que je ne me suis jamais désisté du processus, le comité d'équité écrit « selon le comité de sélection, la candidate féminine s'est classée en (sic)

deuxième rang, et c'est sur cette décision que le Comité d'équité doit se pencher » (c'est moi qui souligne).

Autrement dit, c'est en croyant à tort que je ne faisais plus partie du processus que le comité d'équité a entrepris son examen des dossiers et ses délibérations en ne bénéficiant nullement du droit de participation de tous ceux et celles qui s'était rendu à cette étape du processus. Le comité d'équité n'a donc pas pu respecter mon droit à une participation équitable (ne serait-ce qu'avoir accès à mon dossier) et s'est fondé sur de fausses prémisses, lesquelles m'évacuaient complètement du décor, lesquelles plaçaient la candidate ayant terminé en troisième position au second rang.

Tout aussi étrange, si le comité d'équité ne devait se pencher que sur les dossiers écrits des candidats et ne pas pouvoir bénéficier, au minima, d'un rapport détaillé des différentes évaluations et recommandations du comité de sélection, le comité d'équité ne devait-il pas pouvoir au moins étudier les trois dossiers au point où l'on peut légitimement se demander si ce sont uniquement « deux comités parallèles » en certaines occasions?

Il est intéressant de constater que, deux jours après que le comité d'équité ait remis son rapport, dans une lettre datée du 30 mars 2011, la secrétaire-générale de l'Université précise que « cette assertion (selon laquelle la candidate féminine s'est classée deuxième) n'est pas fondée », confirmant en cela, sans l'ombre d'un doute, que le comité de sélection m'a bel et bien classé deuxième devant la candidate retenue. Pourtant, le comité d'équité ne s'est pas réuni par la suite pour évaluer les suites à donner à cette importante clarification.

Je tiens à réitérer que, compte tenu de l'importance qu'a soudainement pris la « recommandation » du comité d'équité, un grave accrec à l'équité procédurale a été fait en ne donnant pas à ce comité l'occasion d'étudier les dossiers présentés par les deux candidats et la candidate et en ne lui donnant pas la chance de bénéficier de l'ensemble des analyses et des recommandations du comité de sélection. Cette atteinte aux droits de participation est fondamental en la matière. D'ailleurs, connaissez-vous beaucoup de comités qui recommandent l'embauche d'une personne plutôt qu'une autre sans les avoir rencontrées ni l'une ni l'autre? Au minimum, sans toucher à la question d'attente légitime pour l'instant, un comité qui reçoit de facto un pouvoir de recommandation à peu près égal à celui du comité de sélection doit rencontrer et évaluer l'ensemble des candidates et candidats encore en scène. En ce sens, rien ne peut justifier le fait qu'une « recommandation » qui a pris une aussi grande importance soit ainsi faite par les membres de ce comité qui n'ont participé à aucune des étapes antérieures du processus, d'autant qu'ultimement le rapport de ce comité d'équité allait être utilisé « en parallèle » à celui d'un comité de sélection qui avait suivi une procédure rigoureuse et sérieuse s'étalant sur une période de plus de huit mois.

La politique d'équité en matière d'emploi prévoit, à l'alinéa 2.1.4. f) que « [d]ans tous les cas où aucune personne d'un groupe sous représente n'est recommandée [...], le poste ne sera pas comblé avant que le comité d'équité en matière d'emploi ne se prononce dans les

meilleurs délais sur le cas ». Or, à la lumière de ce qui précède, pour se prononcer sur le cas, il lui faut disposer de beaucoup plus qu'une information partielle.

Par ailleurs, l'Université a toujours défendu la position selon laquelle le comité d'équité n'a pas le pouvoir de recommander une candidature et personne n'avait jusqu'alors cru que ce comité possédait un tel pouvoir. Comme l'a si bien rappelé l'ancienne présidente de l'ABPPUM, Michèle Caron, et comme en font foi des échanges de correspondance, il y a eu au cours des années des discussions entre l'ABPPUM et l'administration universitaire sur le rôle de ce comité d'équité quand il se « prononce » sur un dossier. À cet égard, l'Université a toujours maintenu que le rôle du comité se limitait à examiner le respect de la procédure et que le comité n'avait aucun pouvoir de recommandation d'une candidature, tout au plus pouvait-il recommander au comité de sélection de reprendre la procédure ou de mieux justifier sa ou ses recommandations.

En ce sens, lorsqu'a été reçu le rapport du comité d'équité favorable à la candidature de Madame Lord, pourquoi les membres du comité de sélection n'en ont-ils pas été saisis en réunion? D'ailleurs, pourquoi ne pas être retourné au comité de sélection pour voir si les membres de ce comité ne souhaitaient pas avoir l'occasion, d'une part, de (mieux) justifier leurs recommandations ou, d'autre part, de soumettre mon dossier (qui, classé deuxième à la suite de l'ensemble du processus, était donc devant celui de la candidate retenue) au comité d'équité?

Quoi qu'il en soit, dans un tel contexte, on ne peut légitimement présenté la décision du comité d'équité comme une « recommandation » s'adressant directement au Conseil des gouverneurs en conférant à ce comité d'équité un pouvoir que ce dernier, à tort ou à raison, n'a pas et n'avait jamais eu. L'équité procédurale commande qu'on ne modifie pas unilatéralement la pratique et les pouvoirs d'un comité en plein milieu d'une compétition, à moins de le faire pour répondre à une obligation expresse qui n'était pas respectée jusqu'alors.

Mais il y a plus. La prochaine scène s'est jouée devant vos yeux lors de votre dernière réunion, le 16 avril dernier. À cet égard, je tiens d'abord à préciser que, selon l'article 5.81.09 de la Politique de sélection des cadres de l'Université de Moncton, « [a]près avoir pris connaissance des résultats des consultations, le Comité [de sélectio] fait sa ou ses recommandation(s). La rectrice ou le recteur et vice chancellier soumet par écrit le rapport et les recommandations du comité [de sélection] au Conseil des gouverneurs ». (c'est moi qui souligne et met en caractère gras)

Or, vous n'êtes pas sans savoir que le rapport écrit du comité de sélection et ses recommandations ne vous ont jamais été soumis, ce qui va à l'encontre du texte exprès de la Politique et constitue un manquement à l'obligation qui y est prévue.

On s'est donc contenté de présenter verbalement une interprétation des décisions des comités de sélection et d'équité, interprétation qui ne pouvait correspondre qu'à une réalité des faits. Sans vouloir mettre en doute la bonne volonté des uns et des autres, ce n'est pas sans raison que l'on exige l'écrit en de telles circonstances. À cet égard, peu

importe la pratique antérieure que certains souhaitent maintenant invoquer, outre les questions que cela soulève au plan de la justice et de l'équité, vous conviendrez avec moi que, vu de l'extérieur et dans le contexte de tout ce qui précède, cette manière de procéder est troublante et, en l'espèce, ne respecte pas une obligation expresse, d'autant que les pratiques antérieures semblent avoir pris le champ en ce qui a trait au comité d'équité.

Je me permets de rappeler une évidence : le fait qu'une pratique n'ait jamais été contestée ne l'empêche pas d'être contestable pour autant compte tenu d'obligations expresses. De même, les façons de faire des autres universités, toutes intéressantes qu'elles soient, n'ont de pertinence que dans le cadre du contexte socio-juridique qui leur est propre.

Par ailleurs, les événements qui ont suivi la réunion du Conseil des Gouverneurs du 16 avril 2011 me paraissent tout aussi pertinents pour mieux comprendre les tenants et les aboutissants du dossier. Ainsi, le 27 avril 2011 un rapport du comité de sélection daté du 15 avril est parvenu aux membres de ce comité. Ce rapport n'a jamais été soumis aux membres du comité de sélection pour leur approbation. Ce rapport, les membres votants du comité de sélection ne l'avaient encore jamais vu. N'est-ce pas étrange? D'autant que ce rapport, qui vous était destiné en application de la Politique citée ci-dessus, ne vous a pas été remis lors de votre réunion du 16 avril 2011.

Plus grave, ce rapport n'est pas conforme à la teneur des discussions du comité de sélection en ne rapportant pas, entre autres, le fait que ce comité a procédé à deux votes pour établir un premier choix et un deuxième choix. Rappelons que ce rapport contient la recommandation du comité d'équité qui ne s'est reuni qu'après la dernière réunion du comité de sélection. Les membres du comité de sélection n'ont donc jamais pu discuter de la recommandation du comité d'équité et on retrouve pourtant la recommandation de ce dernier dans un rapport qui leur est attribué. Ainsi, dans un cas, un vote du comité de sélection est évacué du décor, alors que, dans l'autre cas, un vote du comité d'équité devient soudainement une « recommandation ». Intéressant, non?

De plus, je ne peux que reprendre la question formulée dans les médias par un ancien collègue et ami, Patrick Forget, selon laquelle n'y a-t-il pas un problème à ce qu'une « même personne, fut-elle recteur, puisse à la fois siéger au comité de sélection » et être « responsable de présenter au Conseil des gouverneurs de l'U de M les recommandations (dans le cas qui nous occupe, contradictoires) du comité de sélection et du comité d'équité? » Cela me semble particulièrement pertinent dans le contexte où cette personne était clairement minoritaire au comité pour leque, peu importe sa bonne volonté, il présente par la suite un rapport oral selon son interprétation des faits.

Sans aucunement mettre en doute la bonne foi des personnes impliquées, suis-je le seul à croire qu'en de telles circonstances cette personne se place, du moins en apparence, dans une position délicate et qu'il aurait dû y avoir un rapport écrit dans le respect de l'obligation expresse ou encore n'aurait-on pas dû demandé, exceptionnellement, à un membre du comité de sélection favorable aux deux votes tenus de venir défendre la position de ce comité?

Je me permets de vous rappeler qu'à titre de gouverneurs, vous avez la responsabilité morale et juridique d'agir pour le bien de notre institution et non pas pour le bien d'une personne en particulier. L'institution acadienne qu'est l'Université de Moncton ne se gère pas comme une entreprise privée. La collégialité y est fondamentale et le respect de l'équité procédurale et des règles établies doit être au dessus de tout soupçon.

Il y a trop d'ombres au tableau, trop de suspicions, pour que perdure cette situation particulière. Vous admettrez avec moi que les faits relatés donnent lieu à des interrogations qui doivent recevoir des réponses claires, sinon les rumeurs, le doute et les suppositions ne feront qu'envenimer le parcours de la personne appelée à occuper une fonction capitale dans notre institution.

Dans un tel contexte et pour éviter des recours dont les étudiantes et les étudiants feraient les frais, je crois que le Conseil des gouverneurs n'a d'autres choix que de surseoir à sa décision relative à la nomination au poste du VRAEI et commissaire indépendant chargé, au cours des prochaines semaines, de faire toute la lumière sur cette histoire. S'il n'y a aucun problème, qu'a-t on à craindre d'une enquête indépendante?

Enfin, c'est parce que je crois en une politique d'équité en matière d'emploi que je déplore son instrumentalisation. La plus haute instance d'une université ne doit jamais démériter sur le respect qu'elle accorde à la valeur d'égalité; les programmes de promotion sociale sont indispensables et ne constituent aucunement à mes yeux une forme de discrimination comme peuvent l'être, par exemple, le sexisme, le racisme et l'âgisme.

Je vous rappelle que cette lettre est adressée aux membres du Conseil des Gouverneurs et que, étant tous égaux devant la loi, personne ne peut être juge et partie. Cela dit, il vous revient de juger, en votre âme et conscience, de la suite à donner à cette lettre.

Je vous prie de recevoir, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil des gouverneurs, mes meilleurs sentiments.

Serge Rousselle

roundle

Secretariat general - Lettre aux membres du Conseil des gouverneurs

De: "Serge Rousselle" <serge.rousselle@umoncton.ca>

À: <ddelaquis@cldglaw.com>, <yves@gagnonstrategix.com>, <bill.levesque@gnb.ca>,

<ivan.robichaud@godinlizotte.ca>, <MADDENVE@gov.ns.ca>, <alain.bosse@groupesavoie.com>,

<patricklavoie475@hotmail.com>, <roselinepaulin@hotmail.com>, <louis@m5.ca>,

<bill@nb.sympatico.ca>, <micdan@nb.sympatico.ca>, <jjs@nbnet.nb.ca>,

clcormier@norwoodwindows.ca>, // clcormier@norwoodwindows.ca

<georg52@pei.sympatico.ca>, <h.landry@rogers.com>, <LDS(uyter@rogers.com>,

 $< mfdoucet@sagouine.com>, < arichard@smss.com>, \\ | v|g| hea u@UMCE.CA>, < palbert@UMCE.CA>, \\$

<dhetu@umcs.ca>, <jocelyne.roy-vienneau@umcs.ca>, , fee@umoncton.ca>, "Serge Rousselle"

<serge.rousselle@umoncton.ca>, <emr3526@umoncton.ca>, <michel.cardin@umoncton.ca>,

<nassir.el-jabi@umoncton.ca>, <neil.boucher@umoncton.ca>, ca>, , presfee@umoncton.ca>,

<recteur@umoncton.ca>, <secgen@umoncton.ca>, <therese.theriault@umoncton.ca>,

<pauline.roy@ws-ts.nb.ca>

Date: 7 Juin 2011 08:09

Objet: Lettre aux membres du Conseil des gouverneurs

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil des gouverneurs,

Le 31 mai dernier, dans l'optique entre autres d'éviter des recours devant les tribunaux dont les étudiantes et les étudiants feraient les frais, je vous écrivais une longue lettre vous expliquant en long et en large les motifs qui justifient, selon moi, la nécessité de surseoir à votre décision relative à la nomination au poste de VRAEI et de nommer rapidement un commissaire indépendant chargé, au cours des prochaines semaines, de faire la lumière sur cette histoire.

Or, au-delà des rumeurs qui circulaient depuis un bon moment, certains d'entre vous ont porté à mon attention le procès-verbal du comité exécutif du 11 mai dernier dans lequel ce comité, sans même enquêter sur les faits en cause et bénéficier pleinement de l'apport des parties en présence, donne « son appui indéfectible » au recteur et permet la dépense de fonds en autorisant « la direction à retenir les services d'une avocate ou d'un avocat afin qu'elle ou il examine la nature des propos tenus par monsieur Serge Rousselle. » (c'est moi qui souligne)

Dans un tel contexte où il ne semble pas possible de remettre en question, en toute transparence, des procédures inéquitables et compte tenu des nombreux témoignages, rapports, courriels et enregistrements à ma disposition, vous comprendrez que, ne serait-ce que pour me protéger d'un monde universitaire très particulier où toute vérité ne semble pas bonne à dire, je me rends désormais compte de ma naïveté à ne pas vouloir entreprendre les procédures judiciaires qui s'imposent pour aller au fond des choses et m'assurer que justice soit faite.

Cordialement,

Serge Rousselle Professeur titulaire et docteur en droit, Faculté de droit, Université de Moncton

CCJ-110315

DOCUMENT C CGV-110611

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

Réunion du 15 mars 2011

13 heures

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

<u>Membres</u>

Yvon Fontaine
Justin Guitard
Louis Léger
Vaughne Madden
Roseline Paulin
André G. Richard
Edgar Robichaud, président

Personnes invitées

Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) Lynne Castonguay, secrétaire générale Nassir El-Jabi, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH)

Personne excusée : Étienne Dako

Table des matières

1.	Ouverture	2
2.	Adoption de l'ordre du jour	2
3.	Correspondance	2
4.	Adoption du procès-verbal CCJ-110131	2
5.	Affaires découlant du procès-verbal	2
	5.1 (6.2) Évaluation du programme de Baccalauréat en art dramatique	2 2
6.	Rapport du Comité des programmes	2
	6.1 Nouveau programme de Baccalauréat en administration des affaires (finance - régime coopératif)	2
7.	Création du Baccalauréat ès sciences sociales (majeure en criminologie)	3
8.	Suivi du Sénat académique SAC-110202	4
9.	Affaires nouvelles	4
10.	Prochaine réunion	4
11.	Clôture	4
	Document A - Calendrier des évaluations de programmes	5
	administration des affaires (finance - régime coopératif) Document C - Rapport du Comité des programmes — Création d'une mineure	9
	en criminologie	34
	du programme de Baccalauréat avec majeure en criminologie Document E - Tableau – Coûts et revenus approximatifs pour la mise en place du	132
	programme de majeure	136
	avec maieure en criminologie à l'Université de Moncton	130

1. OUVERTURE

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 11.

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Comité, soit André G. Richard et Ivan Robichaud. Il souligne que Vaughne Madden entame son deuxième mandat au sein du Comité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R: 01-CCJ-110315

André G. Richard, appuyé par Roseline Paulin propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

Aucune.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-110131

R: 02-CCJ-110315

Justin Guitard, appuyé par Yvon Fontaine, propose :

« Que le procès-verbal CCJ-110131 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

5.1 (6.2) Évaluation des programmes de Baccalauréat en art dramatique

Aucun nouveau document.

5.2 (7) Calendrier des évaluations de programmes

Voir le Document A, p.5-8

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente la mise à jour du calendrier des évaluations de programmes des premier, deuxième et troisième cycles qui n'ont pas encore été évalués. Il présente les explications pour les retards en notant que le projet de la reconfiguration des programmes a eu un impact sur plusieurs évaluations de programmes. Certains membres notent que les explications sont acceptables, toutefois un délai de presque dix ans est difficile à accepter malgré les changements à la direction des programmes. Le Comité note que tous les programmes identifiés dans le tableau devraient être évalués d'ici 2013. Le Comité souhaite que les travaux soient terminés dans les délais prévus.

6. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

6.1 <u>Nouveau programme de Baccalauréat en administration des affaires (finance - régime coopératif)</u>

Voir le Document B, p. 9-33

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le nouveau programme de Baccalauréat en administration des affaires (finance - régime coopératif). Le programme,

6.1 <u>Nouveau programme de Baccalauréat en administration des affaires (finance - régime coopératif)</u> (suite)

comptant 120 crédits, s'articule autour de deux thèmes, soit la gestion financière (finance corporative) et la gestion des valeurs mobilières. Le programme prévoit trois stages rémunérés en entreprise. À la fin du programme, la diplômée ou le diplômé pourra assumer plusieurs postes dont ceux de gestionnaire de portefeuilles, analyste financier, conseiller en finance personnelle et autres.

Globalement, le Comité estime qu'il s'agit d'un programme fort intéressant. Certains membres du Comité notent qu'il n'y a pas beaucoup de cours en économie, en fiscalité et en relations internationales. Par ailleurs, le Comité remarque que les stages auront lieu pendant l'été et que, en conséquence, les étudiantes et les étudiants ne pourront recevoir leur diplôme lors des cérémonies de collation du printemps. Cet élément pourrait avoir un impact sur le taux de diplomation. Le Comité invite la Faculté à tenir compte de ces commentaires dans le développement du programme et souhaite qu'il en informe le Comité lors des changements. Enfin, le Comité note que le nouveau programme n'aura aucun impact financier.

R: 03-CCJ-110315

Roseline Paulin, appuyée par Ivan Robichaud, fait la proposition suivante :

« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création du programme de Baccalauréat en administration des affaires (financerégime coopératif). »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

7. CRÉATION DU BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES SOCIALES (MAJEURE EN CRIMINOLOGIE)

Voir le Document C, p. 34-131, le Document D, p. 132-135, le Document E, p. 136-138 et le Document F, p. 139-170

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le nouveau programme de Baccalauréat ès sciences sociales (majeure en criminologie). Ce programme propose deux profils, soit la criminologie appliquée et la recherche criminologique et il s'inscrit dans une approche pluridisciplinaire de l'étude, de la compréhension et de l'analyse du phénomène criminel. Au coeur du programme, on y retrouve quatre axes fondamentaux : les théories criminologiques, la criminologie appliquée, les institutions juridiques et pénales et les thèmes criminologiques.

Le vice-recteur rappelle toute la chronologie du doss er en soulignant que la première version du programme a été déposée au Comité des programmes le 19 janvier 2001. Il indique au Comité que, le 12 février 2009, le Comité des programmes avait recommandé la création du programme, toutefois, faute de fonds, le Comité conjoint de la planification n'était pas en mesure de faire une recommandation positive au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs.

Des discussions ont été entamées au cours des dernières années auprès du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral. Une évaluation indépendante des besoins, menée par la firme GTA Consultants en 2010, a confirmé l'importance d'un tel programme pour la communauté francophone et acadienne. Enfin, à la suite de diverses interventions, le gouvernement fédéral a manifesté son intérêt et une enveloppe financière a été longuement discutée. Le Comité estime qu'un financement adéquat du gouvernement fédéral est très probable.

Le Comité examine les montants proposés et considère qu'ils sont suffisants pour lancer le programme et assurer son maintien pour une période de cinq ans. Toutefois, le Comité est d'avis que des choix s'imposeront quand la subvention du gouvernement fédéral sera terminée. Un déplacement des ressources pourrait s'avérer nécessaire pour s'adapter aux nouveaux besoins de la société.

Évaluation des programmes de 1er, 2e et 3e cycles - Université de Moncton Années 2000-2001 à 2005-2006 CALENDRIER

FACULTÉ DES SCIENCES

	PROC	Programmes non évalués	
Date prévue d'évaluation		Explication pour le retard	Nouvelle date prévue d'évaluation¹
2002-2003	Programme préparatoire en sciences	L'ancienne direction de la Faculté avait initialement	2012-13
	de la santé	estimé que puisque le D.S.S. est un programme	
	■ D.S.S.	préparatoire, basé principalement sur des exigences	
		externes, ii n avait pas a effe evalue. Suite a une fevision	
		de cette position, le responsable des programmes	
		specializa a cultaine une inscussion avec les autres campus	
		pour capitate la memore a sulvie pour i evandanon de ce	
		programme, ounce a ramive our processus de	
		1644 1 months and the months avail and the state of the s	
		decide de premierement reconngurer ce programme pour	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
		ensuite passer à son évaluation. Le nouveau responsable	
	and the control of th	des programmes spéciaux qui est entré en fonction le 1ª	
		janvier 2010 a déjà commencé le processus de	Annual Control
		reconfiguration et on prévoit le terminer durant l'année	
		2011-12 pour ensuite passer à l'évaluation de ce	
	The state of the s	programme en 2012-13.	***************************************
2003-2004	Techniques radiologiques	L'ancienne direction de la Faculté avait jugé que le	2012-13
	B. Sc. T.R.	processus d'agrémentation du programme pouvait servir	Michigany
		d'évaluation. Puisque ce n'est pas le cas, le responsable	
		des programmes spéciaux va donc premièrement	
		s'occuper de la reconfiguration de ce programme en	
		2011-12 pour ensuite en faire son évaluation en 2012-13.	· Anna Marian
2004-2005	Sciences	Puisque notre Faculté a choisi de se concentrer en premier	2012-13
	B.Sc. multidisciplinaire	lieu sur la reconfiguration de nos spécialisations, majeures et	
		mineures, ce programme est cédulé pour être reconfiguré en	

¹ Ces programmes sont particuliers parce qu'ils impliquent soit plusieurs disciplines (programme multidisciplinaire), soit plusieurs institutions (les universités du Québec ou le CCNB) ou une corporation professionnelle; ceci demande une consultation plus large et exige donc plus de temps.

Bureau du VRER – février 2011 – Page 1

CALENDRIER - Université de Moncton Évaluation des programmes de 1°, 2° et 3° cycles - Université de Moncton Années 2000-2001 à 2005-2006

	,	
	projets seront pilotés par la vice-doyenne.	
Ces	2011-12. On passetta alots à son évaluation en 2012-13. C	

CALENDRIER - Université de Moncton Évaluation des programmes de 1^e, 2^e et 3^e cycles - Université de Moncton Evaluation des programmes de 1^e, 2^e et 3^e cycles - Université de Moncton Evaluation des programmes de 1^e, 2^e et 3^e cycles - Université de Moncton Evaluation de 1^e et 3^e cycles - Université de Moncton Evaluation de 1^e et 3^e cycles - Université de Moncton Evaluation de 1^e et 3^e cycles - Université de Moncton Evaluation de 1^e et 3^e cycles - Université de Moncton Evaluation de 1^e et 3^e cycles - Université de Moncton Evaluation de 1^e et 3^e cycles - Université de Moncton Evaluation de 1^e et 3^e cycles - Université de Moncton Evaluation de 1^e et 3^e cycles - Université de Moncton Evaluation de 1^e et 3^e cycles - Université de Moncton Evaluation de 1^e et 3^e e

EACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES

	AMMES NON ÉVALUÉS	LKOPK	- 39 340(
Nouvelle date prévue d'évaluation	Explication pour le retard		ate prévue évaluation
HODBURAS D		strA	<u> </u>
2011-2012	-B.A. ès arts (général) : nous allons procéder à la	■ B.A. ès arts (général)	
	reconfiguration de ce programme avant de procéder à son		
	évaluation. C'est donc le B.A. ès arts (général) reconfiguré		
	qui sera évalué.	i in a constitution A of -	
1102 niu{	-B.A. multidisciplinaire: retard expliqué par le rôle joué par	■ A. multidisciplinaire	
	la responsable du B.A. multidisciplinaire, Lise Rodrigue, qui		
	s'occupe de l'évaluation et de la reconfiguration des programmes de la FASS.		
	Thématique en études acadiennes : nous prévoyons	AB) sənnəibsəs səbutə nə əupirsmədT	
	demander l'abolition de cette thématique	ungqqedbjusne)	
		, t , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
	Thématique en études canadiennes : nous prévoyons	Thématique en études canadiennes (BA	
	demander l'abolition de cette thématique	шліпфігаў.	
	B.A. ès arts (après le B.E.E.) : après consultation avec la	■ B.A. ès arts (après le B.E.E.)	
	Faculté des sciences de l'éducation, nous prévoyons		
	demander l'abolition de ce programme qui est désuet et n'a		
•	plus sa raison d'être.		
Remis le 4 mars 2011	Rapport d'autoévaluation adopté avec certaines	Information-communication	9004-2005
TIOZ STRIII ± OL SHIIONI	modifications au Conseil de faculté de décembre 2010	(report justifié en prévision de 2008-2009)	200= 1.00
		* B.A. (majeure en information-communication)	
2011-2012	Puisque cette mineure comprend des cours de trois	Sciences sociales	
•	disciplines des sciences sociales (ECON, SCPO et SOCI),	 Mineure en sciences sociales 	
	reconfiguration de ces programmes avant de modifier la		

Bureau du VRER - février 2011 - Page 1

CALENDRIER - Université de Moncton Évaluation des programmes de 1^{e} , 2^{e} et 3^{e} cycles - Université de Moncton Evaluation des programmes de 1^{e} , 2^{e} et 3^{e} cycles - Université de Moncton

			Années préparatoires au bacc. en travail social	
			■ Certificat sur les toxicomanies	-
And the second s		sets évaluée.	baccalauréat connexe)	
		reconfigurée des différents programmes de B.T.S. qui	■ B.T.S. (pour candidates ou candidats avec un	
& O	i	le rapport d'autoévaluation. Ce sera donc la version	expérience pertinente de travail)	
O		à la reconfiguration du programme avant de soumettre	B.T.S. (pour candidates ou candidats ayant une	
		obtenu la permission du bureau du VRER de procéder	■ B. T. S. (programme régulier)	
	1	social et les évaluations pour l'agrément, la directrice a	(report justifié en prévision de 2007-2008)	
	2011-2012	Étant donné le contexte particulier de l'École de travail	Travail social (bacc.)	
		Département d'études françaises.	■ Ph. D. (sciences du langage)	
		piloter le dossier d'évaluation des programmes du	■ Ph. D. (études littéraires)	
		Département) qui est la personne responsable de	■ M.F±.	
		études supérieures (directrice ou directeur adjoint du	■ M.A. (sciences du langage)	
	ļ	poste de présidente ou de président du Comité des	■ M. A. (études littéraires)	
		(congé sabbatique, départ à la retraite, maladie) liés au	(report justifié en prévision de 2009-2010)	
	2011-2012	Le retard s'explique par les nombreux changements	Etudes françaises (2° et 3° cycles)	2002-2008
		évaluation. C'est la mineure reconfigurée qui sera évaluée.		
		des sciences de l'éducation avant de procéder à son		
		mineure en sciences sociales en consultation avec la Faculté		
		mineure en sciences sociales. Nous reconfigurerons la		

RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES AU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

Préparé par le Secrétariat général

Mars 2011

TABLE DES MATIÈRES

1.	ADMII	NISTRATION 3	į
	1.1	Nouveau programme de Baccalauréat en administration des affaires (finance - régime coopératif)	

1. ADMINISTRATION

1.1 <u>Nouveau programme de Baccalauréat en administration des affaires (finance - régime coopératif) (doc. 8/10-11)</u>

R: 04-CPR-101208

« Le Comité des programmes recommande au Comité conjoint de la planification la création du programme de Baccalauréat en administration des affaires (finance - régime coopératif). »

Vote: unanime.

Proposition du Comité conjoint de la planification

« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création du programme de Baccalauréat en administration des affaires (finance - régime coopératif). »



UNIVERSITÉ DE MONCTON CAMPUS DE MONCTON

Faculté d'administration Bureau du doyen

Le 28 octobre 2010

REGISTRARIAT CAMPUS DE MONCTON

0 3 NOV. 2010

UNIVERSITÉ DE MONCTON

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE

0 2 NOV. 2010

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur Neil Boucher Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et président du Comité des programmes Université de Moncton

Objet: Proposition d'introduction d'un nouveau programme de Baccalauréat en administration des affaires (finance – régime coopératif)

Monsieur le Vice-recteur,

Vous trouverez ci-joint le projet du nouveau programme de Baccalauréat en administration des affaires (finance - régime coopératif) de la Faculté d'administration pour étude par le Comité des programmes. Je vous prie de noter que ce nouveau programme a été approuvé à la fois par l'UARD comptabilité et le Conseil de faculté.

Comme vous pourrez le constater à la lecture des documents soumis, le programme de Baccalauréat en administration des affaires (finance - régime coopératif) est similaire au programme de Baccalauréat en administration des affaires (finance) reconfiguré adopté par le Sénat académique à sa réunion ordinaire du 28 août 2009, sauf pour les objectifs du programme qui sont légèrement modifiés et l'ajout des trois stages pendant les sessions printemps-été des deuxième, troisième et quatrième années. Il convient également de souligner que le programme ne comporte aucun coût additionnel, puisque les étudiantes et étudiants suivront les mêmes cours que les étudiantes et étudiants du programme régulier. Finalement, le nouveau programme de BAA (finance - régime coopératif) respecte les paramètres guidant la reconfiguration des programmes à l'Université, notamment les objectifs de formation générale. Une fois accepté par les instances, il devrait entrer en vigueur à la date de mise en œuvre des autres programmes reconfigurés de la Faculté.

Vous remerciant de l'attention accordée à ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-recteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le doyen,

Gaston LeBlanc, D.Sc.G.

GL/nb

p. j.

<u>CPR-1-ÉNONCÉ DE PROGRAMME (PROGRAMMES SPÉCIALISÉS, COMBINÉS, ARTICULÉS, DE SPÉCIALISATION, DE MAJEURE ET BIDISCIPLINAIRE)</u>

ÉNONCÉ DE PROGRAMME DOCUMENT-CADRE POUR L'ÉLABORATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME

- 1. Identification du programme : Baccalauréat en administration des affaires (finance régime coopératif)
- 1.1 Faculté : Administration
- 1.2 Unité responsable du programme : Département de comptabilité
- 1.3 Titre du programme : Baccalauréat en administration des affaires (finance régime coopératif)
- 1.4 Diplôme accordé: B.A.A. (finance régime coopératif)
- 1.5 Date d'entrée en vigueur : 1^{er} juillet 2011

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROGRAMME

2.1 Objectifs

Tout comme le programme de Baccalauréat en administration des affaires (finance), l'objectif premier du programme de Baccalauréat en administration des affaires (finance - régime coopératif), vise l'acquisition de connaissances, de compétences et la maîtrise de plusieurs techniques de la spécialité finance ainsi que l'aptitude à les appliquer dans l'entreprise et dans le contexte de la gestion de portefeuille. Le programme permet à l'étudiante et à l'étudiant de développer une compréhension analytique et pratique de la fonction finance au sein des entreprises et de la gestion des valeurs mobilières et vise ainsi à fournir une solide formation fondée sur la capacité à prendre des décisions qui relèvent de la gestion financière.

Le programme offrant un cheminement coopératif s'articule aussi autour de deux thèmes bien distincts; la gestion financière (finance corporative) et la gestion des valeurs mobilières.

La discipline de la finance est unique, car le cadre d'activité de la finance corporative interagit avec toutes les autres fonctions de l'entreprise. En effet, l'objectif de la finance corporative consiste à évaluer l'impact financier de chaque décision qui doit être prise au sein de l'entreprise telle que : l'évaluation d'un nouveau projet d'investissement, le développement d'un nouveau produit, l'augmentation de la part de marché de l'entreprise ou l'augmentation du niveau des stocks afin d'éviter d'éventuelles ruptures de stock qui pourraient engendrer un arrêt temporaire de la production. Toutes ces décisions ont un impact financier et il incombe au gestionnaire financier de l'évaluer. Le ou la gestionnaire financier devra ensuite prendre la décision qui maximise la valeur au marché des actions ordinaires. Ainsi, la survie à long terme de l'entreprise dépendra des choix financiers qui ont été faits par les gestionnaires financiers en collaboration avec toutes les autres fonctions de l'entreprise.

En ce qui concerne la gestion des valeurs mobilières, il s'agit de comprendre le fonctionnement des marchés boursiers de même que l'évaluation des titres qui y sont transigés. La gestion des valeurs mobilières vise aussi à développer une méthode d'analyse des titres financiers ainsi que des portefeuilles de titres financiers et permet à l'étudiante et l'étudiant de comprendre le processus de gestion de portefeuille.

Les trois stages rémunérés en entreprise ont comme objectif de permettre aux étudiants et aux étudiantes :

- de développer une compréhension analytique et pratique de la fonction finance au sein des entreprises;
- de mettre en pratique durant leurs stages de formation les connaissances acquises durant leur formation académique;
- d'accentuer leur réseautage avec les praticiens du monde des affaires, et de développer une bonne éthique de travail

À la fin de son programme, la future diplômée ou le futur diplômé sera en mesure d'œuvrer au sein des organisations comme spécialiste en finance. La diplômée ou le diplômé en finance pourra assumer des postes dans les domaines suivants : gestionnaire de projets, gestionnaire de portefeuilles (actions, obligations, fonds mutuels, etc.), directeur de comptes dans les banques ou les caisses populaires, gestionnaire de trésorerie, vice-président finance d'une compagnie, analyste financier auprès de maison de courtage ou à la bourse, courtier en valeurs mobilières, gestionnaire de fonds de pension et conseiller en finance personnelle.

De plus, le programme est structuré pour permettre à l'étudiante et l'étudiant de se préparer pour le premier examen du titre professionnel d'analyste financier certifié (CFA) ou de cheminer pour s'intégrer éventuellement à l'un des ordres professionnels suivants : les comptables généraux accrédités (CGA), les comptables en management accrédités (CMA) ou les planificateurs financiers agréés (CFP).

2.2 Stratégies pédagogiques

La formation de nouveaux gestionnaires en finance utilise des méthodes très diverses, principalement les méthodes participatives. Les sujets qui impliquent surtout une transmission de connaissances peuvent faire l'objet d'exposés auxquels on va ajouter des discussions, des exercices pratiques et des études de cas. Il y a aussi des seminaires et des conférences de courte durée qui traitent des questions de finance. Dans le cours relatif à la gestion des valeurs mobilières, la simulation boursière est utilisée comme moyen d'apprentissage. Finalement, pour favoriser l'interdisciplinarité, un cours d'intégration en fin de programme ADMI 4999 Projet de fin d'études sera suivi par l'ensemble des étudiantes et étudiants des divers programmes de la Faculté afin de mettre en évidence le rôle et la contribution de chacune des diverses disciplines dans le fonctionnement de l'entreprise. Ce cours d'intégration sera donné par une équipe de professeures et professeurs de la Faculté; son objectif vise essentiellement à présenter l'entreprise comme une entité où chacun doit collaborer si l'on veut réussir. Ce cours est un cours d'intégration de fin d'études que l'on retrouve normalement dans les programmes d'études spécialisées.

L'enseignement dans le cadre du programme de Baccalauréat en administration des affaires (finance) repose sur trois stratégies pédagogiques qui mettent en premier lieu l'accent sur la connaissance afin de transmettre les savoirs jugés pertinents pour occuper un poste en finance dans une organisation; en second lieu, les stratégies pédagogiques cherchent à développer les habiletés et les savoir-faire appropriés et, en dernier lieu, les stratégies pédagogiques mettent l'accent sur les valeurs individuelles, les comportements au sein de la société et le désir de continuer à apprendre.

Ainsi, l'ensemble des stratégies pédagogiques va donc chercher à donner à nos futures diplômées et futurs diplômés une solide formation en finance concernant les savoirs, savoir être et savoir-faire nécessaires pour être capable de naviguer et de réussir dans un environnement global. À cela s'ajoutent les stages coopératifs qui permettront de mettre en application les concepts théoriques et une intégration des connaissances au contexte réel de l'entreprise.

2.3 Résultats attendus

À la fin du programme d'études, les étudiantes et les étudiants devraient avoir acquis des connaissances théoriques et pratiques et avoir développé des habiletés pour œuvrer au sein des organisations comme spécialiste en finance. Elles et ils seront en mesure de prendre des décisions reliées à la fonction finance en interaction avec les autres fonctions de l'organisation. Elles et ils seront également en mesure de prendre des décisions quant à la gestion de valeurs mobilières.

Sur le plan pratique, l'étudiante ou l'étudiant sera en mesure d'établir une politique de financement et une politique de dividende pour une entreprise. L'étudiante ou l'étudiant sera également en mesure d'évaluer des projets d'investissement et de choisir les meilleurs projets parmi plusieurs alternatives, soit ceux qui sont les plus susceptibles de faire croître la valeur marchande des actions ordinaires. L'étudiante ou l'étudiant sera également en mesure de faire la gestion du fonds de roulement d'une entreprise. L'étudiante ou l'étudiant sera en mesure de gérer des portefeuilles de titres financiers et de comprendre l'environnement dans lequel évoluent les actifs financiers. Grâce à leurs stages coopératifs, les étudiantes et les étudiants auront eu l'occasion d'effectuer, dans un contexte réel, plusieurs des tâches énumérées ci-dessus. Ils seront en mesure de fonctionner au sein d'une entreprise et auront été sensibilisés à l'intégrité de leur profession et à l'éthique professionnelle.

3. La formation fondamentale en finance

Afin de préparer les étudiantes et les étudiants à devenir des gestionnaires financiers efficaces, le programme de Baccalauréat en administration des affaires (finance - régime coopératif) a aussi pour objet de développer leurs habiletés de leadership en utilisant les nombreuses ressources qui sont à leur disposition pour leur permettre de développer leur vision holistique de l'organisation afin d'être capables de considérer les phénomènes organisationnels dans leur totalité.

3.1 Limites et objectifs de la formation fondamentale et les stratégies pour les atteindre

Le programme vise également à préparer les étudiantes et les étudiants à relever les nombreux défis auxquels ils seront confrontés dans leur vie professionnelle sachant que ces défis proviennent aussi bien de l'environnement interne que de l'environnement externe. Ces défis ont trait à des aspects aussi divers que, la gestion du changement, le dilemme constant entre le risque et le rendement, l'impact des composantes économiques sur les prévisions à court terme et à long terme de l'entreprise, la place qu'occupe l'entreprise sur les marchés internationaux, la concurrence étrangère et le maintien des parts de marché dans un environnement sans cesse turbulent, l'innovation et la créativité, la rationalisation des ressources, etc.

L'énumération précédente des situations que devront affronter les diplômées et les diplômés de la finance ne signifie pas qu'elles doivent être traitées séparément. Bien au contraire, leur interdépendance constitue la réalité complexe de l'entreprise et, pour ce faire, les 60 crédits composant la discipline principale du programme sont divisés en deux parties :

La première comprend 24 crédits décrits comme étant un ensemble cohérent de cours jugés nécessaires pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de comprendre la nature et le fonctionnement de l'entreprise et de pouvoir poursuivre leurs études dans la discipline de la finance. Ces cours sont :

ADMN1220 Introduction au management; ADCO1010 Comptabilité financière I; ADMK1310 Introduction au marketing; ADGO1431 Intro gestion des opérations; ADSI1601 Intro systèmes d'information; ADCO2310 Comptabilité de gestion I; ADFS2901 Fiscalité I; et ADFI2510 Gestion financière.

La plupart de ces cours sont suivis dès la première année du programme et visent à favoriser l'intégration des étudiantes et étudiants dans leur programme d'études et favoriser la rétention.

Ils permettent aux étudiantes et aux étudiants de bien comprendre la nature multidisciplinaire de l'entreprise et forment le corps de connaissances jugé préalable à l'approfondissement des connaissances du champ d'études. Essentiellement, ils visent à donner aux futurs gestionnaires les connaissances nécessaires pour appréhender l'entreprise comme une entité. À noter que ces 24 crédits de cours sont obligatoires dans tous les autres programmes de baccalauréat en administration des affaires spécialisés de la Faculté d'administration, sauf celui de BAA spécialisé en comptabilité qui vise à répondre aux exigences des ordres professionnels en comptabilité.

La deuxième partie des cours de formation fondamentale dans le programme est de 36 crédits de cours. Ces 36 crédits sont articulés sur les connaissances essentielles de la fonction finance dans toutes les entreprises. Ces cours sont répartis comme suit :

ADFI2520 Décisions d'investissement; ADCO2001 Comptabilité financière II, ADCO2002 Comptabilité financière III; ADFI3510 Décisions de financement; ADFI3520 Gestion du fonds de roulement; ADFI3530 Gestion de portefeuille; ADFI4510 Finance internationale, ADFI4520 Institutions financières, ADFI4530 Séminaire en finance, ADFI4540 Produits dérivés, ADFI4550 États financiers et placement et ADMI4999 Projet de fin d'études. On retrouve dans cette catégorie de cours obligatoires de la discipline principale certains cours portant des sigles autres que ADFI (pour finance). Ce sont les cours ADCO2001 et ADCO2002.

Il est important de souligner que les cours de comptabilité financière (ADCO2001 et ADCO 2002) font partie de la formation fondamentale en finance. En effet, dans le contexte corporatif, le rôle du gestionnaire financier consiste à analyser et à interpréter les données comptables afin de mettre en évidence les forces et les faiblesses de l'entreprise, de faire des prévisions, de préparer des budgets, d'évaluer l'impact de différents modes de financement sur la structure financière de l'entreprise, d'identifier les flux monétaires, etc. Les connaissances acquises dans ses cours sont à la base de la formation en finance et sont nécessaires pour la poursuite des études dans la discipline. Ainsi, il est essentiel pour l'étudiant et l'étudiante de maîtriser les concepts fondamentaux de la comptabilité financière.

Par souci de rationaliser les ressources et de réduire la redondance, la discipline finance a dans le passé emprunté à d'autres disciplines certains cours pour compléter sa formation spécialisée. Nous maintenons cette pratique dans le cadre de ce nouveau programme avec régime coopératif, au lieu de créer de nouveaux cours qui nécessiteraient sans doute des ressources professorales supplémentaires.

En plus de ces 60 crédits qui constituent le programme de Baccalauréat en administration des affaires - (finance – régime coopératif), le régime coopératif nécessitera la réussite de trois stages en entreprise (ADMI 3470, ADMI 4470 et ADMI 4480). Ces trois stages permettront de mieux préparer les étudiantes et les étudiants à relever les nombreux défis auxquels ils seront confrontés dans leur vie professionnelle et sont faits pendant la session printemps-été de la deuxième, troisième et quatrième année. Le premier stage en entreprise (ADMI 3470) s'effectuera à la session printemps-été de la deuxième année du programme, le deuxième stage en entreprise (ADMI 4470) s'effectuera à la session printemps-été de la troisième année du programme et le troisième stage en entreprise (ADMI 4480) s'effectuera à la session printemps-été de la quatrième année du programme.

Pour résumer, rappelons que dans ce programme la formation fondamentale se prépare en deux étapes. Les cours qui traitent de la réalité de l'entreprise sont surtout présentés dans les deux premières années tandis que les cours permettant d'approfondir la discipline et la fonction de finance s'échelonnent sur les dernières années du programme. En outre, la quatrième année permet à l'étudiante ou l'étudiant de parfaire ses connaissances en finance corporative et en gestion de portefeuille.

3.2 L'apport des disciplines connexes

Dans le cadre de la formation fondamentale en gestion, les 30 crédits des disciplines connexes se divisent en deux catégories :

La première comprend 18 crédits de cours dans les disciplines d'économie (ECON1020 Principes économiques macro; ECON1030 Principes économiques micro); de mathématiques des affaires (MATH1153 Intro math des affaires); de statistiques (STAT2633 Introduction à la statistique appliquée), de systèmes d'information organisationnels (ADSI2603 Logiciels de gestion) et de gestion des opérations (ADGO2432 Méthodes quantitat. en gestion). Les connaissances acquises dans ces cours vont s'ajouter à celles d'autres cours de la première année où l'accent est placé sur la compréhension de la dynamique interne et de la réalité externe de l'entreprise.

La seconde catégorie de cours connexes comprend 12 crédits et est composée de cours qui permettent de mieux saisir la réalité de l'entreprise, le rôle des gestionnaires, de l'utilité des mathématiques, des statistiques et du droit commercial pour la prise de décision (ADGO3461 Statistique de gestion, DROI2000 Initiation au droit commercial) et deux autres cours choisis parmi la liste de cours à option des disciplines connexes.

3.3 Liste des cours exigés

Le tableau 1 suivant présente la répartition des 90 crédits de cours de la formation fondamentale du programme de BAA (finance - régime coopératif). Le tableau montre la répartition des 60 crédits de cours de la formation fondamentale (24 crédits de cours de tronc commun et 36 crédits de cours de la discipline et les 30 crédits de cours connexes). Comme mentionné auparavant, les cours du tronc commun forment le corps de connaissances préalables à l'approfondissement des connaissances du champ d'études et sont nécessaires pour que les étudiantes et étudiants puissent appréhender l'entreprise comme une entité et comprendre la nature multidisciplinaire de l'entreprise.

Tableau 1
Répartition des 90 crédits de cours de la formation fondamentale du programme de BAA (finance – régime coopératif)

(finance – régime d	coopératif)	
Discipline princip	ale	60 cr.
Tronc commun		24 cr.
1. ADCO1010	Comptabilité financière	3 cr.
2. ADCO2310	Comptabilité de gestion	3 cr.
3. ADFI2510	Gestion financière	3 cr.
4. ADFS2901	Fiscalité	3 cr.
5. ADGO1431	Intro gestion des opérations	3 cr.
6. ADMK1310	Introduction au marketing	3 cr.
7. ADMN1220	Introduction au management	3 cr.
8. ADSI1601	Intro systèmes d'information	3 cr.
Cours de la discip	line	36 cr.
9. ADCO2001	Comptabilité financière II	3 cr.
10. ADCO2002	Comptabilité financière III	3 cr.
11. ADFI2520	Décisions d'investissement	3 cr.
12. ADFI3510	Décisions de financement	3 cr.
13. ADFI3520	Gestion du fonds de roulement	3 cr.
14. ADFI3530	Gestion de portefeuille	3 cr.
15. ADFI4510	Finance internationale	3 cr.
16. ADFI4520	Institutions financières	3 cr.
17. ADFI4530	Séminaire en finance	3 cr.
18. ADFI4540	Produits dérivés	3 cr.
19. ADFI4550	États financiers et placement	3 cr.
20. ADMI4999	Projet de fin d'études	3 cr.
21. ADMI3470	Stage I	0 cr.
22. ADMI4470	Stage II	0 cr.
23. ADMI4480	Stage III	0 cr.

Cours connexes		30 cr.
1. MATH1153	Intro math des affaires	3 cr.
2. ECON1020	Principes économiques (macro)	3 cr.
3. ECON1030	Principes économiques (micro)	3 cr.
4. STAT2633	Intro à la stat appliquée	3 cr.
5. DROI2000	Initiation au droit commercial	3 cr.
6. ADSI2603	Logiciels de gestion	3 cr.
7. ADGO2432	Méthodes quantitat. en gestion	3 cr.
8. ADGO3461	Statistique en gestion	3 cr.
9. Cours à option		3 cr.
10. Cours à option		3 cr.
	rs parmi la liste suivante de cours connexes:	5 5.1.
ADMN2250	Gérer aujourd'hui	3 cr.
ADMK2353	Comportement du consommateur	3 cr.
ADFS3903	Fiscalité II	3 cr.
ECON2600	Économie internationale	3 cr.
ECON3500	Finances publiques	3 cr.
ECON3550	Monnaie et crédit	3 cr.
ECON3910	Marchés des capitaux	3 cr.
ECON4200	Économétrie I	3 cr.

4. La formation générale

4.1 Initiation au travail intellectuel universitaire

Avec le nouveau cours ADMN1000 Outils d'apprentissage : gestion, nous allons donner aux étudiantes et aux étudiants les connaissances et développer les compétences afin leur permettre de maîtriser les outils nécessaires pour réussir un programme de baccalauréat spécialisé. Entre autres, ce cours a pour objectif de faciliter la transition, l'intégration et la réussite des étudiantes et des étudiants du milieu secondaire à un programme d'études en milieu universitaire.

4.2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation

Dans le cadre du programme en finance – régime coopératif, les étudiantes et les étudiants devront suivre le cours de ADFI4510 Finance internationale. Dans ce cours, les étudiantes et les étudiants sont exposés aux notions de marchés financiers internationaux et de l'impact des marchés financiers étrangers sur le marché financier canadien. De plus, les étudiantes et les étudiants sont exposés aux différentes possibilités d'investissement à l'étranger, aux risques additionnels auxquels s'exposent les investisseurs lorsqu'ils investissent à l'étranger (risque de change, risque politique, etc.) et aux différentes façons de réduire le risque d'investir à l'international. La notion d'internationalisation est aussi explorée dans d'autres cours de la discipline fondamentale et de la discipline connexe, à savoir : ADMK1310 Introduction au marketing et ADMK2353 Comportement du consommateur.

4.3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne

Dans le cadre du programme, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir un cours dans la banque de cours prévus pour répondre à l'objectif Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne.

4.4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou à l'interdisciplinarité

De par sa structure et la diversité des cours, le programme proposé permet d'atteindre l'objectif de multidisciplinarité. De plus, à la fin du programme de BAA (finance – régime coopératif), nous avons ajouté un nouveau cours qui touche à toutes les disciplines de l'administration des affaires ADMI 4999 Projet de fin d'études. C'est un cours qui sera donné par une équipe de professeures et professeurs de la Faculté représentant les diverses disciplines (comptabilité, fiscalité, gestion des opérations, gestion des ressources humaines, management, marketing et systèmes d'information organisationnels).

Par ailleurs, comme la majorité des cours en administration des affaires mise sur la prise de

décision en groupe et comme la population étudiante est très hétérogène et comme il y a plusieurs disciplines dans la Faculté, on se retrouve dans les cours avec un grand nombre d'équipes mixtes, ce qui facilite l'atteinte des objectifs liés à la multidisciplinarité et à l'interdisciplinarité.

4.5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences

Dans le cadre du programme de BAA (finance-régime coopératif), au moins six (6) cours ont des contenus de mathématiques (MATH1153 Intro math des affaires), ADGO2432 Méthodes quantitat. en gestion, ADFI2520 Décisions d'investissement, ADFI3510 Décisions de financement) et de statistiques (STAT2633 Introduction à la statistique appliquée et ADGO3461 Statistique en gestion).

4.6 Sensibilité aux arts et lettres

Dans le cadre du programme, l'étudiante ou l'étudiant doit choisir un cours dans la banque de cours prévus pour répondre à l'objectif « Sensibilité aux arts et lettres ».

4.7 Capacité de penser logiquement et de manière critique

Dans le cadre du programme, l'étudiant ou l'étudiant doit choisir un cours dans la banque de cours prévus pour répondre à l'objectif « Capacité de penser logiquement et de manière critique ».

4.8 Capacité de s'exprimer en français

Cette exigence, qui découle de la mission et de la politique linguistique de l'Université de Moncton, est assurée par l'obligation de réussir un minimum de six (6) crédits de français. Les stratégies pédagogiques privilégiées dans plusieurs cours du programme d'études visent également à renforcer la capacité des étudiantes et étudiants à s'exprimer et à rédiger en français. Il s'agit notamment de présentations orales en classe et de travaux de rédaction dans lesquels les normes linguistiques doivent être respectées. Somme toute, les efforts déployés par l'ensemble du corps professoral par rapport aux exigences du français dans chacun des cours contribuent aussi au rehaussement des compétences langagières de notre population étudiante.

4.9 Capacité de s'exprimer en anglais

L'étudiante ou l'étudiant inscrit au programme de BAA (finance – régime coopératif) devra suivre, suite à un test de classement, au moins un cours de trois crédits en anglais de niveau ANGL1022 ou plus élevé. Encore une fois, il reviendra à l'étudiante ou à l'étudiant d'en choisir davantage si cela l'intéresse parmi les cours au choix. De plus, dans certains cours de la troisième et quatrième année de son programme d'étude, l'étudiante ou l'étudiant aura à faire des lectures en anglais, notamment dans les revues spécialisées de la discipline, ce qui permettra, entre autres, d'améliorer la capacité de lecture en anglais.

Le tableau 2 qui suit, résume donc la situation des cours de formation générale dans le cadre du programme de Baccalauréat en administration des affaires (finance – régime coopératif) et montre les cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale.

Tableau 2

<u>Exigences et objectifs de la Formation générale satisfaits dans le cadre du BAA (finance - régime coopératif).</u>

Formation générale 1		30 crédits
OFG 1 - Initiation au travail intellectuel	ADMN1000 Outils d'apprentissage : gestion	3 CR
OFG 2 - Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	ADFI4510 Finance internationale	3 CR
OFG 3 – Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à cet objectif	3 CR
OFG 4 – Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	ADMI 4999 Cours d'intégration de fin d'études	3 CR
OFG 5 – Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	MATH1153 Intro math des affaires	3 CR
OFG 6 – Sensibilité aux arts et lettres	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à cet objectif.	3 CR
OFG 7 – Capacité de penser logiquement et de manière critique	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour satisfaire à cet objectif.	3 CR
OFG 8 – Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale FRAN1600 Communication écrite	6 CR
OFG 9 – Capacité de s'exprimer en anglais	Trois crédits de cours ANGL (de niveau ANGL1022 ou plus élevé)	3 CR

Note: Dans le cadre du programme de BAA (finance - régime coopératif), l'étudiante ou l'étudiant doit notamment suivre trois (3) cours au choix étant donné que les OFG 2, 4 et 5 sont atteints à même les cours de la formation fondamentale.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION D'UN NOUVEAU PROGRAMME

Présenté par Faculté/École: Faculté d'administration **le** 15 juillet 2010

Département : Comptabilité

Nom du programme : Baccalauréat en administration des affaires (finance – régime coopératif)

Profil du programme : (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Le programme de Baccalauréat en administration des affaires (finance – régime coopératif) est identique au programme de Baccalauréat en administration des affaires (finance) à l'exception des trois stages qui ont été ajoutés à la fin de la deuxième, de la troisième et de la quatrième année du baccalauréat.

Programme actuel		Nombre de crédits par cours	Nombre de crédits total
1 ^{re} année			
1 annee			
FORMATION FONDAMENTALE:			
Discipline principale: cours obligatoires			
ADCO1010 Comptabilité financière I		3 cr.	
ADMN1220 Introduction au management		3 cr.	
ADMK1310 Introduction au marketing		3 cr.	
ADGO1431 Intro gestion des opérations		3 cr.	
ADSI1601 Intro systèmes d'information		<u>3 cr.</u>	
			15 cr.
Disciplines connexes: cours obligatoires			
ECON1030 Principes économiques (micro)		3 cr.	
MATH1153 Intro math des affaires		<u>3 cr.</u>	
			6 cr.
FORMATION GÉNÉRALE :			
Cours obligatoires de formation générale			
FRAN1500 Communication orale		3 cr.	
FRAN1600 Communication écrite		3 cr.	
ADMN1000 Outils d'apprentissage : gestion		3 cr.	
			<u>9 cr.</u>
			<u>30 cr.</u>
2 ^e année			
FORMATION FONDAMENTALE:			
Discipline principale: cours obligatoires			
ADCO2310 Comptabilité de gestion I		3 cr.	
ADFS2901 Fiscalité I		3 cr.	
ADFI2510 Gestion financière		3 cr.	
ADFI2520 Décisions d'investissement		3 cr.	
ADMI3470 Stage I (session printemps-été 2 ^e année)		0 cr.	
The state of the s		<u> </u>	12 cr.
Disciplines connexes: cours obligatoires			
ECON1020 Principes économiques (macro)		3 cr.	
STAT2633 Intro à la stat appliquée		3 cr.	
ADGO2432 Méthodes quantitat. en gestion		3 cr.	
ADSI2603 Logiciels de gestion		<u>3 cr.</u>	
. G 			12 cr.

FORMATION GÉNÉRALE:			
Cours obligatoires			
ANGL1022 ou plus		3 cr.	
Choisir un cours dans la banque de cours pour			
répondre à l'objectif de formation générale			
Sensibilité aux arts et lettres		3 cr.	
			<u>6 cr.</u>
			
			<u>30 cr.</u>

	1 1	į		
3e année (30 crédits)				
FORMATION FONDAMENTALE:				
Discipline principale: cours obligatoires				
ADCO2001 Comptabilité financière II			3 cr.	
ADCO2002 Comptabilité financière III			3 cr.	
ADFI3510 Décisions de financement		İ	3 cr.	
ADFI3520 Gestion du fonds de roulement			3 cr.	
ADFI3530 Gestion de portefeuille			3 cr.	
ADFI4520 Institutions financières			3 cr.	
ADFI4470 Stage II (session printemps-été 3 ^e année)			<u>0 cr.</u>	
suge is (cossion printerings out 5 dames)			<u> </u>	18 cr.
Disciplines connexes : cours obligatoire et				10 01.
cours à option				
ADGO3461 Statistique en gestion			3 cr.	
Choisir un cours dans la liste des cours à option			3 61.	
des disciplines connexes. Voir liste ci-dessous ¹			3 cr.	
des disciplines connexes. Von fiste ci-dessous			<u>5 CI.</u>	6 cr.
FORMATION GÉNÉRALE ET COURS				00.
AU CHOIX:				
Choisir un cours dans la banque de cours pour				
répondre à l'objectif de formation générale				
Capacité de penser logiquement et de manière			_	
critique.			3 cr.	
Choisir un cours au choix		-	<u>3 cr.</u>	
				<u>6 cr.</u>
				<u>30 cr.</u>
4e année (30 crédits)				
FORMATION FONDAMENTALE:				
Discipline principale: cours obligatoires				
ADMI 4999 Projet de fin d'études			3 cr.	
ADFI4510 Finance internationale			3 cr.	
ADFI4530 Séminaire en finance			3 cr.	
ADFI4540 Produits dérivés			3 cr.	
ADFI4550 États financiers et placement			3 cr.	
ADMI4480 Stage III (session printemps-été 4 ^e année)			0 cr.	
Composite Pressure		ļ		15 cr.
Disciplines connexes : cours obligatoire et				
Cours à option				
DROI2000 Initiation au droit commercial			3 cr.	
Choisir un cours dans la liste des cours à option]	
des disciplines connexes. Voir liste ci-dessous ¹			3 cr.	
des disciplines connexes. Von fisie ci-dessous			<u> </u>	6 cr.
·				O CI.
FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX				
Choisir un cours dans la banque de cours pour				
répondre à l'objectif de formation générale				1
Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne.			3 cr.	
Choisir un cours au choix			3 cr.	
Choisir un cours au choix			<u>3 cr.</u>	_
				<u>9 cr.</u>
				<u>30 cr.</u>
Total				<u>120 cr.</u>
<u> </u> .				
¹ Liste des cours à option des disciplines connexes :				
ADMK2353 Comportement du consommateur			3 cr.	
ADMN2250 Gérer aujourd'hui			3 cr.	
ADFS3903 Fiscalité II			3 cr.	
ECON2600 Économie internationale			3 cr.	
ECON3500 Finances publiques			3 cr.	
ECON3550 Monnaie et crédit			3 cr.	
ECON3910 Marchés des capitaux			3 cr.	
ECON4200 Économétrie I			3 cr.	
L	+	+	1	L

INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE

X	Proposition d'un nouveau			
	Modification d'un program	nn	ne	

1. Identification du programme

1.1 Titre du programme

Baccalauréat en administration des affaires (finance – régime coopératif)

1.2 Unité responsable Département de comptabilité

1.3 Diplôme accordé
B.A.A. (finance – régime coopératif)

1.4 Durée du programme Quatre (4) ans

1.5 Lieux où est offert le programme

Moncton: 4 ans

Edmundston: 2 premières années* Shippagan: 2 premières années*

*Les années subséquentes se font à Moncton

1.6 Date d'entrée en vigueur Septembre 2011

2. Description du programme

2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots du moins)

Le programme de BAA (finance – régime coopératif) vise l'acquisition de connaissances, de compétences, la maîtrise de techniques financières et de la gestion de portefeuille ainsi que l'aptitude à les appliquer dans l'entreprise. Les trois stages en entreprises permettent de développer une compréhension analytique et pratique de la finance au sein des entreprises et du marché financier, et ce, tout en offrant l'opportunité de prendre des décisions financières dans un contexte réel d'entreprises.

2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

La formation de nouveaux gestionnaires en finance utilise des méthodes très diverses, principalement les méthodes participatives et les stages en entreprises. Les sujets qui impliquent surtout une transmission de connaissances peuvent faire l'objet d'exposés auxquels on va ajouter des discussions, des exercices pratiques et des études de cas. Il y a aussi des séminaires et des conférences de courte durée qui traitent des questions de finance. Dans le cours relatif à la gestion des valeurs mobilières, la simulation boursière est utilisée comme moyen d'apprentissage.

Formulaire CPR-9 (Informations nécessaires pour la misé à jour du Répertoire)

0 0	\sim	14.4	1.4	1 .	
2.3	Cor	ditions	s d'a	dmı	ssion

	Condition "A"	
•	Condition "B"	\mathbf{x}
•	Condition "C"	

■ Condition "D"

Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

- Réussir tous les cours de la première année et être inscrit dans un programme de BAA;
- Obtenir une moyenne cumulative minimale de 2.50 à la fin de la première année;
- Faire une demande d'admission au régime coopératif à la fin de la première année:
- L'admission sera basée sur le dossier académique, l'entrevue et, au besoin, d'autres mesures d'évaluation en vue de remplir le contingent annuel de quinze places.

2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples: x conditions de maintien; (exigences linguistiques; (critères de promotion; (autres)

L'étudiante ou l'étudiant doit transférer du régime coopératif au programme régulier de Baccalauréat en administration des affaires (finance) si sa moyenne cumulative devient inférieure à 2,50 ou si elle ou il échque un stage.

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire <u>CPR-2</u> ou <u>CPR-3</u>, le cas échéant.)

Discipline principale - Cours obligatoires

Sigle	Titre	Nombre de crédits
ADCO1010	Comptabilité financière I	3
ADCO2310	Comptabilité de gestion I	3
ADFI2510	Gestion financière	3
ADFS2901	Fiscalité I	3
ADGO1431	Intro gestion des opérations	3
ADMI4999	Projet de fin d'études	3
ADMK1310	Introduction au marketing	3
ADMN1220	Introduction au management	3
ADSI1601	Intro systèmes d'information	3
ADFI2520	Décisions d'investissement	3
ADCO2001	Comptabilité financière II	3
ADCO2002	Comptabilité financière III	3
ADFI3510	Décisions de financement	3
ADFI3520	Gestion du fonds de roulement	3
ADFI3530	Gestion de portefeuille	3
ADFI4510	Finance internationale	3
ADFI4520	Institutions financières	3
ADFI4530	Séminaire en finance	3
ADFI4540	Produits dérivés	3
ADFI4550	États financiers et placement	3
ADMI3470	Stage I	0
ADMI4470	Stage II	0
ADMI4480	Stage III	0

Total discipline principale

<u>60 cr.</u>

Formulaire CPR-9 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire)

Disciplines connexes - Cours obligatoires

Sigle	<u>Titre</u>	Nombre de crédits
1 D G70 C00		
ADSI2603	Logiciels de gestion	3
DROI2000	Initiation au droit commercial	3
ECON1020	Principes économiques (macro)	3
ECON1030	Principes économiques (micro)	3
MATH1153	Intro math des affaires	3
STAT2633	Intro à la stat appliquée	3
ADGO2432	Méthodes quantitat. en gestion	3
ADGO3461	Statistique en gestion	3

24 cr.

Disciplines connexes - Cours à option

Choisir deux cours dans la liste suivante des cours à option des disciplines connexes :

<u>Sigle</u>	<u>Titre</u>	Nombre de crédits
ADMN2250	Gérer aujourd'hui	3
ADMK2353	Comportement du consormateur	3
ADFS3903	Fiscalité II	3
ECON2600	Économie internationale	3
ECON3500	Finances publiques	3
ECON3550	Monnaie et crédit	3
ECON3910	Marchés des capitaux	3
ECON4200	Économétrie I	3

Total disciplines connexes

6 cr. 30 cr.

Cours de formation générale et au choix 30 cr.

Total programme 120 cr.

3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant :

CPR-1	Énoncé du programme
CPR-2	Proposition de modification d'un programme
CPR-3	Proposition d'un nouveau programme
CPR-4	Sommaire d'un nouveau cours
CPR-5	Modification d'un cours existant
CPR-6	Abolition d'un cours
<u>CPR-7</u>	Modification majeure de la banque de cours d'une discipline
CPR-8	Modification à la banque de cours de formation générale (OFG)
CPR-9	Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire

Nom:			N	.I. :		
Feuille de route : Baccalauréat en administration des	af	fa	ire	s (finance-régim	e coopé	ratif)
(2010-2011)					-	,
Tableau 1 : Tableau des cours par année						
Première année (30 crédits)	_	H			Cr.	Note
I. Formation fondamentale		H			<u>C1.</u>	Tiole
A. Discipline principale – Cours obligatoires		H				
ADCO 1010 Comptabilité financière I		H			3	
ADMN 1220 Introduction au management		H			3	
ADMK 1310 Introduction au marketing	-	H			3	
ADGO 1431 Intro gestion des opérations		Н			3	
ADSI 1601 Intro systèmes d'information		-			3	
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires		Н				
ECON 1030 Principes économiques (micro)		Н			3	
MATH 1153 Intro math des affaires		Н			3	OFG 5
II. Formation générale : Cours obligatoires de formation généra	ılo .		.:.			Ord 5
FRAN1500 Communication orale	iie i	(*	UIF	note 1)	2	OFG 8
FRAN1600 Communication of are		Н	-		3	OFG 8
		Н			3	
ADMN 1000 Outils d'apprentissage : gestion		H			3	OFG 1
	_	H				
Deuxième année (30 crédits)		Ш			Cr.	Note
I. Formation fondamentale		Ц				
A. Discipline principale – Cours obligatoires		L.				
ADCO 2310 Comptabilité de gestion I					3	
ADFS 2901 Fiscalité I		П			3	
ADFI 2510 Gestion financière		П			3	
ADFI 2520 Décisions d'investissement		П			3	
ADMI 3470 Stage I	-	П			0	
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires		П			•	
ECON 1020 Principes économiques (macro)		Н			3	
STAT 2633 Intro à la stat appliquée		H			3	
ADSI 2603 Logiciels de gestion		H			3	
ADGO 2432 Méthodes quantitat, en gestion		Н			3	
		Н			3	
II. Formation générale : cours obligatoires (voir note 1)		Н				OFG 0
ANGL 1022 ou plus		Ц			3	OFG 9
Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'o	bjec	¢ti	f d	e formation générale l	3	OFG 6
Sensibilité aux arts et lettres	-		_	8	•	i II
Schistoffic aux arts of fettles				8		
Sensionne aux arts et leures				5		·
Troisième année (30 crédits)					Cr.	Note
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale						
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale						
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires					Cr.	
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II					Cr.	
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II ADCO 2002 Comptabilité financière III					Cr. 3	
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement					3 3 3	
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement					3 3 3 3	
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille					3 3 3	
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille ADFI4520 Institutions financières					3 3 3 3	
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille					3 3 3 3 3	
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille ADFI4520 Institutions financières					3 3 3 3 3 3	
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille ADFI4520 Institutions financières ADMI 4470 Stage II					3 3 3 3 3 3	
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille ADFI4520 Institutions financières ADMI 4470 Stage II B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et à option	es c				3 3 3 3 3 3 0	
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille ADFI4520 Institutions financières ADMI 4470 Stage II B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et à option ADGO3461 Statistique en gestion	es c				3 3 3 3 3 3 0	
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille ADFI4520 Institutions financières ADMI 4470 Stage II B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et à option ADGO3461 Statistique en gestion Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplin	es c				3 3 3 3 3 3 0	
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille ADFI4520 Institutions financières ADMI 4470 Stage II B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et à option ADGO3461 Statistique en gestion Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplir (voir note 2) II. Formation générale et cours au choix (voir note 1)		XOI	nne	xes	3 3 3 3 3 3 0	Note
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille ADFI4520 Institutions financières ADMI 4470 Stage II B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et à option ADGO3461 Statistique en gestion Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplin (voir note 2) II. Formation générale et cours au choix (voir note 1) Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'o		XOI	nne	xes	3 3 3 3 3 3 0	
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille ADFI4520 Institutions financières ADMI 4470 Stage II B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et à option ADGO3461 Statistique en gestion Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplin (voir note 2) II. Formation générale et cours au choix (voir note 1) Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'occapacité de penser logiquement et de manière critique		XOI	nne	xes	3 3 3 3 3 0 3 3 3 3 3 3 3	Note
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille ADFI4520 Institutions financières ADMI 4470 Stage II B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et à option ADGO3461 Statistique en gestion Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplin (voir note 2) II. Formation générale et cours au choix (voir note 1) Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'o		XOI	nne	xes	3 3 3 3 3 3 0	Note
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille ADFI4520 Institutions financières ADMI 4470 Stage II B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et à option ADGO3461 Statistique en gestion Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplin (voir note 2) II. Formation générale et cours au choix (voir note 1) Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'ocapacité de penser logiquement et de manière critique Choisir un cours au choix		XOI	nne	xes	3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	Note OFG 7
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille ADFI4520 Institutions financières ADMI 4470 Stage II B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et à option ADGO3461 Statistique en gestion Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplin (voir note 2) II. Formation générale et cours au choix (voir note 1) Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'ocapacité de penser logiquement et de manière critique Choisir un cours au choix		XOI	nne	xes	3 3 3 3 3 0 3 3 3 3 3 3 3	Note
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille ADFI4520 Institutions financières ADMI 4470 Stage II B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et à option ADGO3461 Statistique en gestion Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplir (voir note 2) II. Formation générale et cours au choix (voir note 1) Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'ocapacité de penser logiquement et de manière critique Choisir un cours au choix Quatrième année (30 crédits) I. Formation fondamentale		XOI	nne	xes	3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	Note OFG 7
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille ADFI4520 Institutions financières ADMI 4470 Stage II B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et à option ADGO3461 Statistique en gestion Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplir (voir note 2) II. Formation générale et cours au choix (voir note 1) Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'occapacité de penser logiquement et de manière critique Choisir un cours au choix Quatrième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires		XOI	nne	xes	3 3 3 3 3 3 3 3 Cr.	Note OFG 7
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille ADFI4520 Institutions financières ADMI 4470 Stage II B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et à option ADGO3461 Statistique en gestion Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplir (voir note 2) II. Formation générale et cours au choix (voir note 1) Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'o Capacité de penser logiquement et de manière critique Choisir un cours au choix Quatrième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADMI 4999 Projet de fin d'études		XOI	nne	xes	3 3 3 3 3 3 3 3 Cr.	Note OFG 7 Note
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille ADFI4520 Institutions financières ADMI 4470 Stage II B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et à option ADGO3461 Statistique en gestion Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplin (voir note 2) II. Formation générale et cours au choix (voir note 1) Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'occapacité de penser logiquement et de manière critique Choisir un cours au choix Quatrième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADMI 4999 Projet de fin d'études ADFI 4510 Finance internationale		XOI	nne	xes	3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	Note OFG 7
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière III ADCO 2002 Comptabilité financière IIII ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille ADFI4520 Institutions financières ADMI 4470 Stage II B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et à option ADGO3461 Statistique en gestion Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplin (voir note 2) II. Formation générale et cours au choix (voir note 1) Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'occapacité de penser logiquement et de manière critique Choisir un cours au choix Quatrième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADMI 4999 Projet de fin d'études ADFI 4510 Finance internationale ADFI4530 Séminaire en finance		XOI	nne	xes	3 3 3 3 3 3 3 Cr. 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	Note OFG 7 Note
I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille ADFI4520 Institutions financières ADMI 4470 Stage II B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et à option ADGO3461 Statistique en gestion Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplin (voir note 2) II. Formation générale et cours au choix (voir note 1) Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'occapacité de penser logiquement et de manière critique Choisir un cours au choix Quatrième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADMI 4999 Projet de fin d'études ADFI 4510 Finance internationale ADFI 4540 Produits dérivés		XOI	nne	xes	3 3 3 3 3 3 3 7 Cr.	Note OFG 7 Note
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière III ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille ADFI4520 Institutions financières ADMI 4470 Stage II B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et à option ADGO3461 Statistique en gestion Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplin (voir note 2) II. Formation générale et cours au choix (voir note 1) Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'or Capacité de penser logiquement et de manière critique Choisir un cours au choix Quatrième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADMI 4999 Projet de fin d'études ADFI 4510 Finance internationale ADFI 4540 Produits dérivés ADFI 4550 États financiers et placement		XOI	nne	xes	3 3 3 3 3 3 3 Cr. 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	Note OFG 7 Note
I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille ADFI4520 Institutions financières ADMI 4470 Stage II B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et à option ADGO3461 Statistique en gestion Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplir (voir note 2) II. Formation générale et cours au choix (voir note 1) Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'or Capacité de penser logiquement et de manière critique Choisir un cours au choix Quatrième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADMI 4999 Projet de fin d'études ADFI 4510 Finance internationale ADFI 4540 Produits dérivés ADFI 4550 États financiers et placement ADMI 4480 Stage III	bjec	XOI	nne	xes	3 3 3 3 3 3 3 7 Cr.	Note OFG 7 Note
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille ADFI4520 Institutions financières ADMI 4470 Stage II B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et à option Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplir (voir note 2) II. Formation générale et cours au choix (voir note 1) Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'o Capacité de penser logiquement et de manière critique Choisir un cours au choix Quatrième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADMI 4999 Projet de fin d'études ADFI 4510 Finance internationale ADFI 4540 Produits dérivés ADFI 4550 États financiers et placement ADMI 4480 Stage III B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et cours à option	bjec	XOI	nne	xes	3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	Note OFG 7 Note
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille ADFI4520 Institutions financières ADMI 4470 Stage II B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et à option Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplin (voir note 2) II. Formation générale et cours au choix (voir note 1) Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'o Capacité de penser logiquement et de manière critique Choisir un cours au choix Quatrième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADMI 4999 Projet de fin d'études ADFI 4510 Finance internationale ADFI 4540 Produits dérivés ADFI 4550 États financiers et placement ADMI 4480 Stage III B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et cours à option DROI 2000 Initiation au droit commercial	bjec	cor	nne f d	xes c formation générale	3 3 3 3 3 3 3 3 7 Cr.	Note OFG 7 Note
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille ADFI4520 Institutions financières ADMI 4470 Stage II B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et à option Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplir (voir note 2) II. Formation générale et cours au choix (voir note 1) Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'o Capacité de penser logiquement et de manière critique Choisir un cours au choix Quatrième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADMI 4999 Projet de fin d'études ADFI 4510 Finance internationale ADFI 4540 Produits dérivés ADFI 4550 États financiers et placement ADMI 4480 Stage III B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et cours à option	bjec	cor	nne f d	xes c formation générale	3 3 3 3 3 3 3 3 Cr. 3 3 3 3 0	Note OFG 7 Note
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille ADFI4520 Institutions financières ADMI 4470 Stage II B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et à option Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplin (voir note 2) II. Formation générale et cours au choix (voir note 1) Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'o Capacité de penser logiquement et de manière critique Choisir un cours au choix Quatrième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADMI 4999 Projet de fin d'études ADFI 4510 Finance internationale ADFI 4540 Produits dérivés ADFI 4550 États financiers et placement ADMI 4480 Stage III B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et cours à option DROI 2000 Initiation au droit commercial	bjec	cor	nne f d	xes c formation générale	3 3 3 3 3 3 3 3 7 Cr.	Note OFG 7 Note
Troisième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière III ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille ADFI4520 Institutions financières ADMI 4470 Stage II B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et à option ADGO3461 Statistique en gestion Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplir (voir note 2) II. Formation générale et cours au choix (voir note 1) Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'o Capacité de penser logiquement et de manière critique Choisir un cours au choix Quatrième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADMI 4999 Projet de fin d'études ADFI 4510 Finance internationale ADFI 4540 Produits dérivés ADFI 4550 États financiers et placement ADMI 4480 Stage III B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et cours à option DROI 2000 Initiation au droit commercial Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplin	bjec	cor	nne f d	xes c formation générale	3 3 3 3 3 3 3 3 7 Cr.	Note OFG 7 Note
I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière II ADCO 2002 Comptabilité financière III ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille ADFI4520 Institutions financières ADMI 4470 Stage II B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et à option ADGO3461 Statistique en gestion Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplir (voir note 2) II. Formation générale et cours au choix (voir note 1) Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'o Capacité de penser logiquement et de manière critique Choisir un cours au choix Quatrième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADMI 4999 Projet de fin d'études ADFI 4510 Finance internationale ADFI 4540 Produits dérivés ADFI 4550 États financiers et placement ADMI 4480 Stage III B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et cours à option DROI 2000 Initiation au droit commercial Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplin (voir note 2) II. Formation générale et cours au choix (voir note 1)	es c	on	nne	xes e formation générale xes	3 3 3 3 3 3 3 3 7 Cr.	Note OFG 7 Note
I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADCO 2001 Comptabilité financière III ADCO 2002 Comptabilité financière IIII ADFI 3510 Décisions de financement ADFI 3520 Gestion du fonds de roulement ADFI 3530 Gestion de portefeuille ADFI4520 Institutions financières ADMI 4470 Stage II B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et à option ADGO3461 Statistique en gestion Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplir (voir note 2) II. Formation générale et cours au choix (voir note 1) Choisir un cours dans la banque de cours pour satisfaire à l'or Capacité de penser logiquement et de manière critique Choisir un cours au choix Quatrième année (30 crédits) I. Formation fondamentale A. Discipline principale – Cours obligatoires ADMI 4999 Projet de fin d'études ADFI 4510 Finance internationale ADFI 4540 Produits dérivés ADFI 4550 États financiers et placement ADMI 4480 Stage III B. Disciplines connexes – Cours obligatoire et cours à option DROI 2000 Initiation au droit commercial Choisir un cours dans la liste des cours à option des disciplin (voir note 2)	es c	on	nne	xes e formation générale xes	Cr. 3 3 3 3 3 3 3 3 3 Cr. 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	Note OFG 7 Note OFG 4 OFG 2

Rapport du CPR au CCJ Page 18

Choisir un cours au choix

Tableau 2 – Cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de Baccalauréat en administration des affaires (finance – régime coopératif)

	Objectif de formation générale	Cours permettant l'atteinte de l'OFG	Cr.	Note
OFG 1	Initiation au travail intellectuel universitaire	ADMN1000 Outils d'apprentissage : gestion	3	
OFG 2	Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	ADFI4510 Finance internationale	3	
OFG 3	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir banque de cours www.umoncton)	3	
OFG 4	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	ADMI4999 Projet de fin d'études	3	
OFG 5	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	MATH1153 Intro math des affaires	3	
OFG 6	Sensibilité aux arts et lettres	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif. (Voir banque de cours www.umoncton.	3	
OFG 7	Capacité de penser logiquement et de manière critique	Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale pour répondre à cet objectif (voir banque de cours www.umoncton.)	3	
OFG 8	Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale FRAN1600 Communication écrite	3	
OFG 9	Capacité de s'exprimer en anglais	Trois crédits de cours ANGL (de niveau ANGL 1022 ou plus élevé)	3	

Notes:

Dans le cadre du BAA (finance – régime coopératif), vous devez compléter 90 crédits de formation fondamentale et 30 crédits de formation générale et/ou cours au choix. Les exigences de formation générale doivent répondre à neuf (9) objectifs de formation générale (OFG) lesquels sont décrits dans le tableau 2 ci-dessus. Chaque programme répond de façon unique aux neuf objectifs. Tantôt, ils se réalisent par des cours de la formation fondamentale, tantôt par des cours de la formation générale.

Dans le programme de BAA (finance – régime coopératif), la formation fondamentale permet de répondre à trois (3) OFG:

OFG 2 au moyen du cours ADFI4510;

OFG 4 au moyen du cours ADMI4999;

OFG 5 au moyen du cours MATH1153.

Les cours obligatoires de la formation générale permettent de répondre à trois (3) OFG:

OFG 1 au moyen du cours ADMN1000;

OFG 8 au moyen de deux (2) cours FRAN1500 et FRAN1600;

OFG 9 au moyen du cours ANGL1022 ou un cours ANGL de niveau plus élevé selon le test de classement.

Pour compléter la formation générale, vous devez choisir trois (3) cours de la Banque de cours de formation générale soit un cours de chaque rubrique suivante : OFG 3, OFG 6 et OFG 7.

Pour compléter le cheminement de ce programme, vous devez suivre 9 crédits de cours au choix (3 cours) dans n'importe quelle discipline offerte à l'Université pour satisfaire à l'exigence de 30 crédits de formation générale et cours au choix.

 Liste des cours à option des disciplines connexes : ADMK2353 Comportement du consommateur ADMN2250 Gérer aujourd'hui ADFS3903 Fiscalité II ECON2600 Économie internationale ECON3500 Finances publiques ECON3550 Monnaie et crédit ECON3910 Marchés des capitaux ECON4200 Économétrie I



440 King Street
York Tower, Suite 581
Fredericton
New Brunswick
Canada E3B 5H8
Tel: (506) 444-5800
Fax: (506) 444-5025

440 rue King Tour York, Bureau 581 Fredericton Nouveau-Brunswick Canada E3B 5H8 Tél: (506) 444-5800 Télécopieur: (506) 444-5025

Le 27 août 2010

Tania Morris, D.Sc., CGA Professeure agrégée Université de Moncton Moncton (Nouveau-Brunswick) Via courriel

Chère Tania,

Je vous envoie cette lettre pour appuyer vos démarches envers la création d'un régime coopératif pour le baccalauréat en administration des affaires de la concentration finance.

En tant qu'employeur dans le secteur financier, notre entreprise requiert de temps à autre du personnel de soutien pour des postes juniors. Ce besoin est particulièrement accru pendant la période estivale.

Nous sommes d'avis que l'ajout d'une composante coopérative à votre baccalauréat en administration des affaires de la concentration finance serait un atout pour le programme ainsi que pour les étudiantes. Sachant qu'un tel programme existe, les employeurs potentiels cipencheront certainement pour leur besoin en personnel.

Je vous souhaite succès dans vos démarches et serai ravi si vous pourriez me tenir au courant de vos progrès.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Daniel Goguen, CA, FRM (Classe de 1989 – UdeM)

Vice-président, Marchés privés

Cc: Andrea MacDonald, Coordonatrice en ressources humaines, SGPNB



Banque Royale du Canada Centre Croix Bleue 644 rue Main, C.P. 430 Moncton, NB E1C8L4

Moncton, NB E1C8L4 Tel.: (506) 857-0316 Fax: (506) 859-6218

Le 27 août 2010

Université de Moncton

Campus de Moncton

Faculté d'administration

Département de comptabilité

Moncton, N.-B.

À l'attention de : Madame Tania Morris

Sujet: Programme Coop en Finance

Suite à votre demande, je vous fais parvenir cette lettre de soutien pour le programme proposé de baccalauréat Coop en finance.

Comme membre corporatif de la région, nous croyons important que les futurs leaders du monde des affaires détiennent une certaine expérience de travail avant de penétrer le marché du travail. De plus, étant employeur des étudiants de l'Université de Moncton, nous serions très intéressés à pouvoir connaître et évaluer les étudiants pendant leurs stages d'emploi et ainsi cibler ceux qui détiennent notre attention. Le stage permet aussi à l'étudiant d'évaluer ses connaissances et aptitudes au sein de l'employeur en question et déterminer si ce type de travail est intéressant pour celui-ci. En d'autres mots, le stage permet à l'employeur et à l'étudiant de s'évaluer eux mêmes. Finalement, le stage permet aux étudiants de faire le lien essentiel entre la théorie et les aspects pratiques de la finance.

N'hésitez pas à me rejoindre au 859-0485 si vous avez des questions.

Sincèrement,

Jean Emond Analyste du Credit

> Rapport du CPR au CCJ Page 21



le 13 septembre 2010

Mad. Tania M. Morris
Université de Moncton
Pavillon Jean-Cadieux
18, avenue Antonine Maillet
Moncton, (N.-B.) E1A 3E9

Objet:

Programmes coopératifs

Madame Morris,

Nous encourageons la Faculté d'administration à poursuivre le développement de programmes coopératifs.

L'enseignement coopératif permet aux étudiant(e)s d'être en contact avec le marché du travail et de mieux comprendre les divers emplois qui sont disponibles. Ce type de stage permet de faire un lien entre la théorie et la pratique et augmente la motivation des étudiant(e)s dans leurs études.

Comme employeur, nous avons régulièrement des projets à court terme. Les étudiant(e)s dans un programme coopératif peuvent être une solution idéale afin d'appuyer l'entreprise à exécuter ces projets.

Nous sommes confiants qu'un programme coopératif dans le domaine de la finance comblerait un besoin chez les employeurs de la région.

Bien à vous,

Luc Gaudet, CFA

Vice-président, directeur général





Camille H. Thériault Président

Le 1^{er} septembre 2010

Université de Moncton Campus de Moncton 18, avenue Antonine-Maillet Moncton, NB E1A 3E9

Madame, Monsieur,

Nous désirons par la présente encourager la création, au sein de votre institution, d'un programme coopératif pour le baccalauréat en administration des affaires, concentration finance.

La Fédération étant un organisme coopératif, il va sans dire que nous favorisons grandement la formule coopérative à tous les niveaux. Oeuvrant dans le domaine financier, nous pouvons confirmer qu'une bonne préparation aux réalités du marché du travail dans cette sphère d'activité est un précieux atout. D'ailleurs, de par les commentaires que nous avons entendus au sujet de programmes semblables, nous sommes confiants qu'un tel programme de formation serait bénéfique sur plusieurs plans. D'une part, celui-ci permettrait l'intégration progressive aux étudiants dans leur future carrière, leur offrant ainsi un meilleur aperçu du monde des affaires, ses mérites et ses défis. D'autre part, votre institution pourrait ainsi être un chef de file dans un domaine à la fois exigeant et stimulant. Finalement, le monde des affaires bénéficierait grandement d'un tel programme, car les jeunes professionnels seraient mieux outillés pour répondre aux besoins grandissants des entreprises. Voilà un potentiel énorme pour un projet qui, nous en sommes convaincus, saura être à la hauteur de toute attente.

En espérant que vous accorderez votre considération à la création d'un tel programme de formation nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président et chef de la direction,

Camille H. Thériault

Édifice MARTIN-J.-LÉGÈRE 295, boul. Saint-Pierre Ouest Case postale 5554 Caraquet NB E1W 1B7

Téléphone: 506 726-4718 Télécopieur: 506 726-8206 WWW.ACADIE.COM

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PAR INTERNET UARD- COMPTABILITÉ

TENUE DU 21 SEPTEMBRE 2010 À 15H10 AU 24 SEPTEMBRE 2010 À 12H00

Tania Morris, présidente et secrétaire
Jean-Pierre Booto Ekionea
Mohamed Zaher Bouaziz
Hamadou Boubacar
Sébastien Deschênes
Gérard Fillion
Monique Levesque
Egbert McGraw
Andrée Roy
Zine Khelil
Donatien Avele
François Boudreau
Marthe Robichaud

Contexte:

Cette réunion sur Internet du Département de comptabilité vise à voter l'adoption du programme de baccalauréat en administration des affaires (finance – régime coopératif).

Vous pouviez m'envoyer vos votes directement à partir du mardi 21 septembre 2010 à 15h10 au vendredi 24 septembre 2010 à 12h00.

Résultats du vote (13 membres ont voté) :

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

Le document sera transmis tel qu'adopté à M. Gaston Leblanc, Doyen, pour le suivi.

Tania Morris, Président

Tania Morris, Secrétaire

CONSEIL DE LA FACULTÉ D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE TENUE LE VENDREDI 22 OCTOBRE 2010 À 16 H 00 AU LOCAL 123, FACULTÉ D'ADMINISTRATION

Présences:

Gaston LeBlanc, doyen et président de séance

Claude Dionne, vice-doyen Andrée Roy, secrétaire de séance

Gérard Fillion, directeur, Département de comptabilité Claude DesRochers, directeur, Département d'administration

Nha Nguyen, directeur, Programme MBA

Pier-Luc Brousseau, représentant des étudiantes et étudiants

Était excusé:

Alidou Ouedraogo, représentant des professeures et professeurs

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Doyen et Président propose l'ouverture de la séance à 16 h. Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

1. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES: BAA (FINANCE – RÉGIME COOPÉRATIF).

Le Doyen présente le programme de baccalauréat en administration des affaires (finance - régime coopératif). L'UARD comptabilité a fait parvenir sa recommandation d'accepter ledit programme.

Une discussion s'ensuit portant essentiellement sur les cours de français et les conditions d'admission au programme.

Gérard Fillion propose d'adopter le projet de reconfiguration du programme de baccalauréat en administration des affaires (finance - régime coopératif) avec les modifications proposées et que le programme soit présenté au Comité des programmes. Claude Dionne appuie la proposition.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant écoulé, la séance est levée à 16 h 15.

Gaston LeBlanc Président de la séance

Andrée Roy

Secrétaire de la séance